



RAPPORT ANNUEL 2014



Directoire

Président du directoire:
Thierry BRUN
Directeur Général :
Séverine BRUN

Conseil de Surveillance Présidente :

Zélia BOEL
Membres :
Eric BOEL
Violaine ALAMARTINE

Commissaires aux comptes

Titulaires :
GESCOMM
Représentée par Valérie GAUMARD
EXCO FIDOGEST
Représentée par Jean Michel LANNES
Suppléants :
Cabinet J.BOREL & Associés SA
François-Régis VIGNON

Responsable de l'information

Jean Pierre Hennebelle

S.A au capital de 2.300.000€

Siège social :
13 Boulevard des Etines
CS 40009- 42124 LE COTEAU Cedex

Téléphone : 04 77 44 21 00
Télécopie : 04 77 44 21 04
Site internet : www.devernois.fr

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Attestation de responsabilité | 5 |
| Organigramme | 6 |
| Rapport de gestion | 7 |
| Liste des conventions courantes conclues à des conditions normales | 23 |
| Résultats financiers des cinq derniers exercices | 24 |
| Chiffres clés | 25 |
| Evolution du cours de l'action | 26 |
| Les comptes consolidés | 27 |
| Note aux états financiers consolidés | 31 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 45 |
| Les comptes sociaux | 47 |
| Annexe aux états financiers sociaux | 50 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 65 |
| Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 66 |
| Rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne | 68 |
| Rapport des commissaires aux comptes pour ce qui concerne les procédures de surveillance sur le contrôle interne | 73 |
| Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion | 74 |
| Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire | 76 |

ATTESTATION DE RESPONSABILITE

J'atteste en ma qualité de Président du Directoire que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. J'atteste de même par la présente que le rapport de gestion présenté ci-après représente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

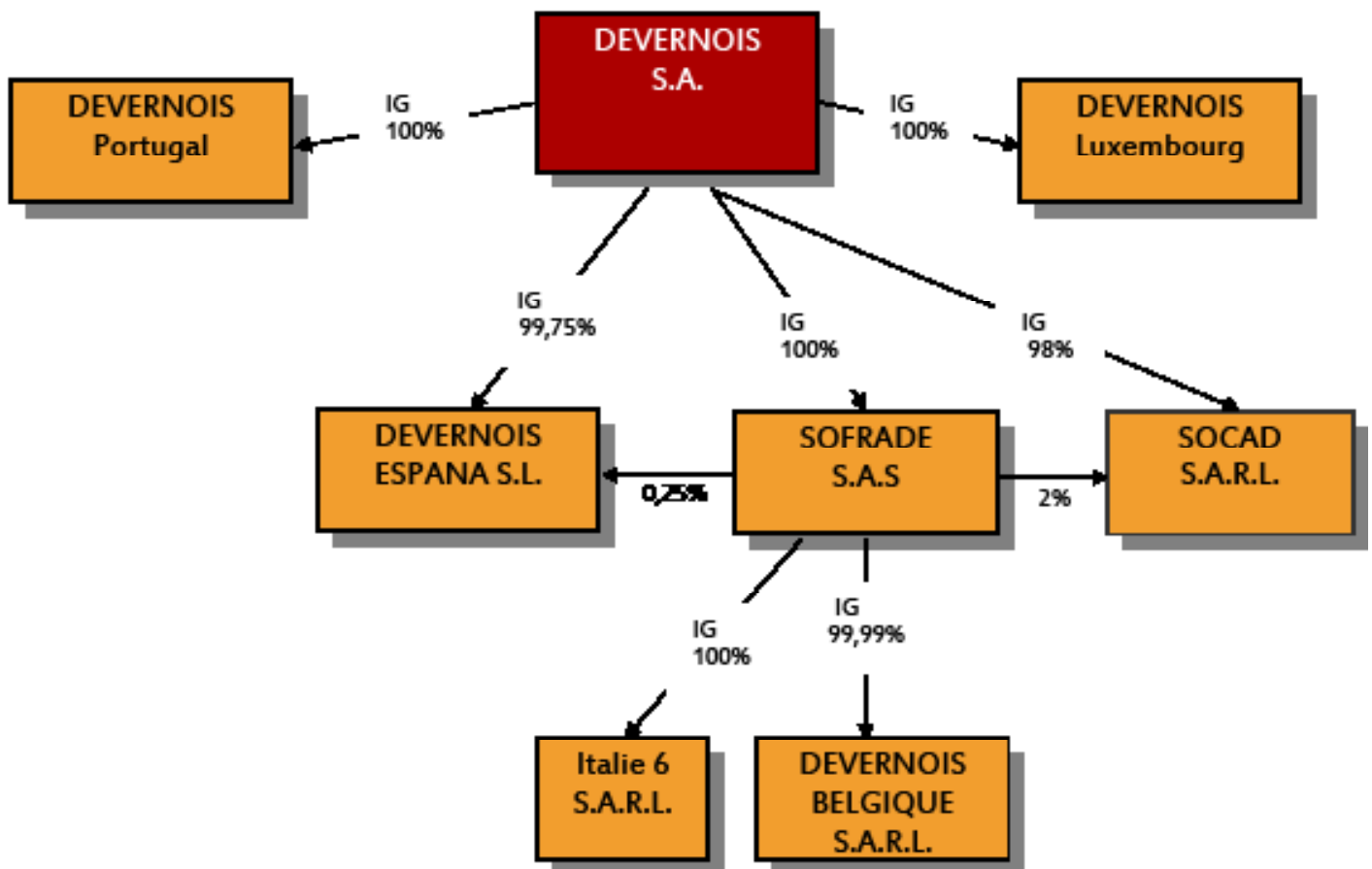
Le Coteau, le 27 avril 2015

Thierry Brun

Président du Directoire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TB' or similar initials, written vertically.

ORGANIGRAMME DES SOCIETES CONSOLIDES DU GROUPE DEVERNOIS AU 31 DECEMBRE 2014



Rapport de Gestion du Groupe DEVERNOIS

Etabli par le Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués ce 10 juin 2015 en Assemblée Générale conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre Société, afin de vous soumettre les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, de vous présenter le rapport sur la situation et les faits marquants de cet exercice, et de vous faire part des perspectives de l'année comptable en cours.

RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés et sociaux ont été établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur.

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2014 sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations. Elles sont décrites dans la note 1 « Principes comptables » de la note aux états financiers consolidés.

Les comptes sociaux sont présentés conformément aux règlements 99.02, 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable. Les options prévues par le Plan Comptable Générale sont retenues, afin d'être le plus possible en conformité avec les normes comptables internationales IFRS, sauf si des considérations fiscales l'en empêchent. Les méthodes comptables arrêtées en 2005, pour tenir compte des différentes évolutions réglementaires, ont été appliquées sans changement depuis 2006. Elles sont décrites dans la partie II « Principes, règles et méthodes comptables » de l'Annexe des comptes sociaux.

Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme joint aux présents comptes

II. ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014 :

Le Groupe Devernois enregistre un chiffre d'affaires consolidé en hausse de 2.22% à 38 433 K€ au 31 décembre 2014 contre 37 597 K€ à fin décembre 2013.

Notre activité de Gros est de 7.24% inférieure à celle de la fin de l'année 2013. Dans un contexte

économique toujours très difficile pour les détaillants multimarques, notre carnet de commande d'Hiver 2014 a subi une diminution notable par rapport à celui de l'année 2013.

Notre activité Distribution est en nette progression de 4.37% à la fin de l'année 2014 par rapport à la fin de l'année 2013, due principalement à notre réseau de boutiques en propre. Notre activité comparable est en progression de 6.5%.

A la fin de l'année 2014 cette activité représente 83.20% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe contre 81.50% en 2013.

Notre activité succursaliste est en hausse de 5.13% à fin 2014 par rapport à fin 2013, avec en France des ouvertures Clermont ferrand, GL Anancy, GL Cap 3000 et GL Metz, et à l'étranger Belgique fermeture de Maasmechelem, ouverture d'Anvers, Portugal fermeture de Cascais Valbom.

L'activité affiliée a enregistré une baisse de 7.34% de ses ventes sur l'année 2014 intégrant une réduction du périmètre français de deux magasins (fermeture des magasins de Ferney Voltaire et Haguenau fin juillet 2014).

Afin d'assurer son développement international, le Groupe Devernois a créé une filiale de distribution en Italie en juillet 2014. Cette filiale, nommée Devernois Italia Srl, porte deux corners situés dans les grands magasins COIN de Rome et Milan.

III. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont présentés en application de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » et la comparaison se fait d'après les comptes annuels 2013 en norme IFRS

III.1.BILAN

III.1.1.Actifs non courants

Le total des actifs non courants s'élève à 34 373 K€ en valeur nette contre 36 222 K€ sur l'exercice précédent.

Les immobilisations nettes ont baissé de 1 849 K€ dues aux amortissements, à la baisse des frais de création 127 K€, à la vente de Fontainebleau terrain et construction 460 K€, au changement de matériel informatique 129 K€, au renouvellement de l'ancien agencement et travaux boutiques 152 K€.

Les acquisitions concernent principalement des véhicules 44 K€, du matériel informatique 45 K€, des travaux et des agencements magasins 221 K€ (Annecy, Cap 3000, Paris rue du commerce...), et l'acquisition du fonds de commerce Clermont Ferrand et travaux 233 K€.

La dépréciation des fonds de commerce, évaluée à partir d'un test de dépréciation prenant en compte la valeur vénale estimée, s'élève à 4 049 K€ contre 4 029 K€ sur les comptes au 31/12/2013.

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles concernées ont été réalisés en fonction des durées réelles d'utilisation selon la même méthode que celle appliquée sur les comptes 2013. La dotation aux amortissements s'élève à 2 132 K€ et est imputée en résultat opérationnel courant.

III.1.2. Actifs courants

Les stocks de matières premières et de produits intermédiaires ont baissé de 214 K€ et 409 K€ avec l'augmentation de la part négoce de notre activité.

Les stocks de marchandises augmentent fortement de 1 086 K€, dus à l'augmentation des stocks résiduels hiver.

Le poste clients (net de provisions) passe de 1 540 K€ au 31/12/13 à 1 846 K€ au 31/12/14 avec les clients export, soit une augmentation en valeur de 306 K€.

III.1.3. Trésorerie

La trésorerie consolidée est en hausse par rapport au 31 décembre 2013 à 2 383 K€ (+78 K€) grâce à la très forte augmentation de la marge brute d'autofinancement (grosse amélioration du résultat net +3191 K€), cette performance est dégradée par la variation du besoin de fonds de roulement, stocks -461 K€, créances -821 K€, et les remboursements d'emprunts -1 060 K€.

Concernant les risques de changes, la société est exposée pour ses transactions en dollars relatives à ses achats de marchandises, et en livre sterling et franc suisse pour les ventes réalisées en Angleterre et en Suisse. Une politique de couverture de la devise dollar a été mise en place et les besoins annuels en dollar sont couverts par des contrats de change à terme.

A la fin de l'année 2014, des couvertures sont toujours en cours pour des montants de 1 895 K\$ (été et hiver 2015) à un taux de 1.29 dollar pour un euro alors que le cours du dollar au 31 décembre 2014 était de l'ordre de 1.21. Ces couvertures nous permettent de faire face aux achats du Groupe de l'année 2015.

Concernant les autres devises, les flux restants à des niveaux très faibles, il n'est pas pratiqué de couvertures de change.

III.1.4. Capitaux propres

Ils s'élèvent à 33 728 K€ au 31 décembre 2014, en hausse de 102 K€, et représentent 67.3 % du total du bilan (+0.9pt vs 2013), cette hausse est due à l'amélioration du résultat.

III.1.5. Passifs non courants

Les passifs non courants incluant les emprunts moyen long terme sont en baisse de 903 K€. Cette baisse résulte du remboursement des annuités des emprunts existants. Les nouveaux emprunts contractés sur l'exercice représentent 377 K€.

III.1.6. Passifs courants

Le poste de provisions pour risques et charges est de 1 633 K€ en fin d'exercice contre 1 481 K€ fin 2013, le poste augmente avec des litiges concurrents et un risque prud'hommes.

Les concours bancaires créditeurs sont en baisse -644 K€.

L'endettement financier à court terme est stable à 1 102 KE contre 1 109 K€ fin 2013.

a. Echancier des dettes fournisseurs Devernois SA :

Pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'article du code de commerce L.441-6-1 du code du commerce, la société Devernois SA présente ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs au 31 décembre 2014 (1) et l'état de celles-ci à la date du 5 Mars 2015 (2) et pour rappel l'échéancier de ses dettes fournisseurs au 31 décembre 2013 (1') et l'état de celles-ci à la date du 5 Mars 2014 (2'):

| En K€ | Total (1') | Payé (2') | Non Payé (2') | Dont Litiges |
|------------------------------|------------|-----------|---------------|--------------|
| Echu au 31 décembre 14 | 840 | 817 | 23 | 23 |
| Echéance sur Janvier 15 | 1 380 | 1 380 | 0 | 0 |
| Echéance sur Février 15 | 362 | 362 | 0 | 0 |
| Echéance sur Mars 15 et plus | -16 | 0 | -16 | 0 |
| TOTAL | 2 566 | 2 559 | 7 | 23 |

| En K€ | Total (1) | Payé (2) | Non Payé (2) | Dont Litiges |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Echu au 31 décembre 13 | 683 | 652 | 31 | 31 |
| Echéance sur Janvier 14 | 1 409 | 1 409 | 0 | 0 |
| Echéance sur Février 14 | 554 | 540 | 14 | 14 |
| Echéance sur Mars 14 et plus | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 2 646 | 2 601 | 45 | 45 |

III.2. RESULTAT

III.2.1. Chiffre d'affaires

| Par Réseau, en K € | 2014 | % | 2013 | % |
|--------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Multimarques | 3 717 | 10 % | 3 837 | 10 % |
| Franchises | 2 268 | 6 % | 2 890 | 8 % |
| Grands Magasins | 0 | 0 % | 0 | 0 % |
| Fin de série et Divers | 519 | 1 % | 317 | 1 % |
| Sous Total Gros | 6 504 | 17 % | 7 044 | 19 % |
| Succursales | 30 224 | 79 % | 28 454 | 76 % |
| Affiliés | 1 722 | 4 % | 2 183 | 6 % |
| Escompte | (48) | | (85) | |
| Sous Total Distribution | 31 946 | 83 % | 30 553 | 81 % |
| Total Consolidé | 38 402 | 100 % | 37 597 | 100 % |

Le chiffre d'affaires 2014 augmente de 2.1 % résultat du à notre activité de distribution +4.6%, en surface comparable +6.5%, notre activité de gros continue de diminuer -7.2%.

lié au PSE 2013 et 120 K€ liés à des litiges).

Le résultat opérationnel sur 2014 est de +541 K€ contre -3 601 K€ en 2013.

III.2.2. Résultat opérationnel

La marge opérationnelle du groupe augmente significativement de 2 975 K€ entre les deux exercices. Cette augmentation provient de l'augmentation du chiffre d'affaires, de l'augmentation du taux de marge, et de la baisse des charges externes et des frais de personnel.

L'augmentation de 2 333 K€ de la marge brute s'explique par la hausse du CA pour 1 550 K€ et pour 783 K€ du fait d'une augmentation du taux de marge de 4pt qui passe de 67.4% en 2013 à 71.4% en 2014.

Les charges de personnel diminuent de 431 K€ en passant de 11 527 K€ en 2013 à 11 096 K€ en 2014. Cette réduction vient de Devernois SA pour 699 K€ suite au plan social de 2013, des filiales à l'étranger suite à la fermeture de boutiques. Sofrade augmente ses charges de personnel de 356 K€

Globalement la marge opérationnelle courante passe de - 2 216 K€ en 2013 à + 760 K€ en 2014.

Les autres produits et charges opérationnels sont de -219 K€ contre - 1 385 K€ en 2013 (intégrant 525 K€

III.2.3. Résultat financier

Le résultat financier augmente 62 K€ vs -133 K€ en 2013, le gain vient notamment d'une baisse des pertes de change -200 K€ par rapport à 2013, suite aux écarts entre le taux de comptabilisation des factures et les taux de couverture.

Le coût de l'endettement financier net est stable à 149 K€.

Nous rappelons que la société procède en fonction des orientations des cours des devises à des couvertures de change pour couvrir ses achats en dollar et place sa trésorerie sur des supports qui garantissent la valeur du capital. Les couvertures existantes en fin d'année 2014 sont détaillées dans le paragraphe précédent « Trésorerie ».

III.2.4. Résultat net

Le résultat net, après charge d'impôt sur les sociétés, est de 285 K€ contre -2 906 K€ à fin 2013.

Le résultat net par action est de 0.95 € en 2014 contre -9.72 € en 2013.

III.3. SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT. ART 225-100 a13 DU CODE DE COMMERCE

| En K€ | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|---------|-------|-------|
| Disponibilités & Valeurs Mobilières (hors provisions) | 7 599 | 2 306 | 2 383 |
| Dettes financières | 6 110 | 4 823 | 3 118 |
| Endettement net | (1 489) | 2 517 | 735 |
| Ratio /capitaux propres | (3.9) % | 7.5 % | 2.2% |
| Ratio / chiffre d'affaires | (3.7) % | 6.7 % | 1.9% |
| Coût moyen Endettement | 3.2 % | 3.0% | 4.8% |

Le groupe a connu sur l'année 2014 une augmentation de sa trésorerie brute de 75 K€ accompagnée par une baisse de l'endettement court terme (de la maison mère) de 1 705 K€ portant ainsi l'endettement bancaire net de 2 517 K€ à 735 K€.

Sofrade a contracté 1 emprunt en juillet 2014 d'un montant de 377 K€ pour financer l'achat du fonds de commerce et des travaux de la boutique de Clermont Ferrand.

IV ACTIVITE DE LA SOCIETE DEVERNOIS SA ET DE SES FILIALES

IV.1. DEVERNOIS SA

Résultats de l'exercice :

| En K€ | 2014 | 2013 | % Var |
|-------------------------|---------|---------|--------|
| Chiffre d'Affaires HT | 27 610 | 29 179 | (5.4%) |
| Résultat d'exploitation | 5 401 | 4 436 | 21.7% |
| Résultat courant | 5 510 | 4 245 | 29.8% |
| Résultat exceptionnel | (4 223) | (4 352) | 3% |
| Résultat Net | 882 | 120 | 636.8% |

Le chiffre d'affaires de Devernois SA est en baisse de 5.4% par rapport à l'année 2013. Cette baisse vient principalement des ventes hors groupe, marchandises France -8.2% et export -11.1%, production France -29% et export +4.6%. Cette baisse est moins élevée sur notre réseau de boutiques due à notre production qui réalise de bon résultat surtout en France, marchandises France -6% et export -11.9%, production France +12.5% et export +0.9%.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est en hausse de 21.7%. Cette hausse est due à la baisse des achats -9.4%, à une baisse de la variation des stocks de marchandises -663 K€ alors que les matières sont en hausse +154 K€, à une baisse des charges externes -6%, et à une baisse des frais de personnel 16% suite au plan social en 2013.

Les augmentations des stocks hiver impactent les provisions de dépréciation et de retour, +253 K€ et +595 K€.

Le résultat financier est de 109 K€ vs -190 K€ en 2013. L'augmentation est due au mali de fusion LUXXL de 134 K€ de 2013 non présente en 2014, et à l'augmentation du résultat de change de 189 K€ car le dollar est comptabilisé au taux de 1.25 alors que

les couvertures de change avaient un taux supérieur. Le CHF est également comptabilisé à un taux de 1.25 dans nos comptes.

Le résultat exceptionnel, négatif de 4 222 K€, tient compte des abandons de créances faits aux filiales du groupe pour 4 500 K€ contre 4 000 K€ en 2013. Ces abandons de créances sont un moyen de rémunérer nos filiales de distribution pour les importants volumes achetés en l'absence de prix de cession plus favorables que les prix de marché pratiqués pour les clients n'appartenant pas au groupe.

IV.2 Sous-groupe SOFRADE

IV.2.1 Sofrade SAS

La société exploite 87 points de vente en succursales dont 12 stands en concession en Grands Magasins au 31 décembre 2014.

La société n'a pas enregistré de fermeture en 2014, et a ouvert GL Annecy, GL Cap 3000 et GL Metz.

Résultats de l'exercice :

| En K€ | 2014 | 2013 |
|-------------------------|---------|---------|
| Chiffre d'Affaires HT | 23 427 | 22 148 |
| Résultat d'exploitation | (2 663) | (3 933) |
| Résultat financier | (75) | (141) |
| Résultat courant | (4 075) | (4 075) |
| Résultat exceptionnel | 2 341 | 3 515 |
| Résultat Net | (5) | (553) |

Le chiffre d'affaires de l'année 2014 de la société Sofrade augmente de 5.8% par rapport à l'année 2013, bien au-dessus du marché français.

Le résultat d'exploitation enregistre une hausse de 1 270 K€ liée à :

- Principalement à une augmentation du chiffre d'affaires et une baisse des achats de 1.2%, augmentation du taux de marge de 4.2pt.

- Une baisse de charges externes de 3% ,
- Bien que les frais de personnel ont augmenté de 7.7%.

Le résultat financier augmente de 67 K€ du à l'absence de perte de change (47 K€ en 2013) et à la baisse des charges d'intérêt 23 K€ car moins de remboursement d'emprunts.

Le résultat exceptionnel comprend un abandon de créances de 2 930 K€ vs 4 000 K€ en 2013.

IV.2.2 Devernois Belgique

Cette société exploitait sur le territoire belge au 31 décembre 2014, 8 boutiques en succursales avec l'ouverture d'Anvers et la fermeture de Maasmechelem, 9 stands dans des grands magasins, ainsi qu'un point de vente en affiliation à Namur.

Résultats de l'exercice :

| En K€ | 2014 | 2013 |
|-------------------------|---------|---------|
| Chiffre d'Affaires HT | 3 346 | 3 588 |
| Dont part commerciale | 3 279 | 3 509 |
| Résultat d'exploitation | (1 095) | (1 185) |
| Résultat Net | (153) | (1 229) |

Le chiffre d'affaires à périmètre non comparable est en baisse de 6.7% par rapport à 2013 notamment du fait à la fermeture de notre stand situé à l'INNO de Bruges en 2013, à la fermeture de notre boutique Maasmechelem en janvier 2014, malgré l'ouverture d'Anvers en août 2014.

Le résultat d'exploitation s'améliore de 90 K€ du fait de l'amélioration du taux de marge +2.1pt, de la réduction des frais de personnel de 8.2% et des loyers 4.8% (fermeture).

Le résultat net s'élève à - 153 K€ au 31 décembre 2014 grâce à un abandon de créance de 1 006 K€.

IV.2.3 Italie 6

Cette société exploitait 3 boutiques sur le territoire suisse au 31 décembre 2014 dont un stand dans un grand magasin Loeb.

Résultats de l'exercice :

| En K € | 2014 | 2013 |
|-------------------------|-------|-------|
| Chiffre d'Affaires HT | 2 110 | 2 043 |
| Résultat d'exploitation | (200) | (264) |
| Résultat Net | (216) | (105) |

Le chiffre d'affaires augmente de 3.3% avec les magasins de Genève +4.2%, Lausanne +7.7% et Berne -4.3%.

Le résultat d'exploitation s'améliore de 64 K€ avec une baisse des achats 6.3%, une augmentation des frais de personnel de 17.2%, donc l'amélioration du résultat d'exploitation vient de la croissance de chiffre d'affaires.

Le résultat net s'élève à (216) K€ au 31 décembre 2014, la diminution du résultat net est due au crédit d'impôt 2013 de 175 K€.

IV.2.4 DEVERNOIS Espagne

Cette société espagnole gère d'une part, la force de vente et l'animation du réseau sur le territoire espagnol, et d'autre part, l'activité de 3 boutiques en propre et 3 stands dans une chaîne de grands magasins.

Résultats de l'exercice :

| En K€ | 2014 | 2013 |
|-------------------------|-------|-------|
| Chiffre d'Affaires HT | 1 395 | 1 448 |
| Résultat d'exploitation | (527) | (521) |
| Résultat Net | (198) | (646) |

Le chiffre d'affaires 2014 est en baisse de 3.7% par rapport à 2013 du fait de la fermeture de la boutique de Barcelone Diagonal et du stand Corte Ingles de Marbella en 2013, le chiffre d'affaires progresse à magasins comparables.

Le résultat d'exploitation est quasi stable du fait d'un taux de marge stable, de la baisse des charges externes -2.1% et des frais de personnel -2.7%.

Le résultat net s'élève à - 198 K€ au 31 décembre 2014 du à un abandon de créance de 338 K€ sur l'exercice, et à une provision exceptionnelle en 2013 non modifiée en 2014.

IV.2.5 SOCAD SARL

Socad exploite 10 points de vente sous forme de contrat d'affilié au 31 décembre 2014 avec les fermetures de Ferney Voltaire et Haguenau en juillet 2014.

Résultats de l'exercice :

| En K € | 2014 | 2013 |
|-------------------------|-------|-------|
| Chiffre d'Affaires HT | 2 177 | 2 474 |
| Résultat d'exploitation | 86 | (25) |
| Résultat Net | 86 | (25) |

Le chiffre d'affaires de la société est en baisse de 12% sur l'exercice 2014, à surface comparable -2.7%.

Le résultat d'exploitation augmente de 111 K€ du à la baisse des achats, et à l'absence de perte sur créance irrécouvrable (74 K€ en 2013).

Le résultat net s'élève à 86 K€ au 31 décembre 2014.

IV.2.6 DEVERNOIS Luxembourg :

Cette société luxembourgeoise vient de finir sa troisième année complète d'activité dans la ville de Luxembourg, 1 boutique.

Résultats de l'exercice :

| En K€ | 2014 | 2013 |
|-------------------------|------|------|
| Chiffre d'Affaires HT | 601 | 589 |
| Résultat d'exploitation | (53) | (51) |
| Résultat Net | 0 | (58) |

Le magasin de Luxembourg a connu une bonne année 2014 avec un chiffre d'affaires en hausse de 2% par rapport à 2013.

Le résultat d'exploitation de - 53 K€, très proche de 2013.

Le résultat net s'élève à 0 K€ au 31 décembre 2014 suite à un abandon de créance de 55 K€.

IV.2.7 DEVERNOIS Portugal :

Cette société de droit portugais exploite 1 boutique en nom propre, 2 affiliés et 1 corner en grand magasin.

Résultats de l'exercice :

| En K€ | 2014 | 2013 |
|-------------------------|-------|-------|
| Chiffre d'Affaires HT | 501 | 577 |
| Résultat d'exploitation | (162) | (234) |
| Résultat Net | 0 | (270) |

La baisse de chiffre d'affaires est liée pour partie à la fermeture de la boutique du centre commercial Cascaishopping et à la fermeture du stand Corte Ingles de Porto en 2013.

Le résultat d'exploitation s'améliore de 72 K€ du à la baisse des charges externes et de personnel avec la fermeture de sites en 2013.

Le résultat net s'élève à 0 K€ au 31 décembre 2014 suite à un abandon de créance de 171 K€.

IV.2.7 DEVERNOIS Italie :

Cette société italienne exploite 2 corners (Milan, Rome) dans des grands magasins, ouverts en septembre 2014.

Résultats de l'exercice :

| En K€ | 2014 | 2013 |
|-------------------------|------|------|
| Chiffre d'Affaires HT | 31 | 0 |
| Résultat d'exploitation | (44) | 0 |
| Résultat Net | (42) | 0 |

Les corners sont ouverts récemment, et ont besoin d'acquiescer de la fréquentation et des clients pour une marque qui n'est pas connue en Italie.

Le résultat net s'élève à -42 K€ au 31 décembre 2014.

V. PERSPECTIVES 2015

Les perspectives de l'année 2015 vont dépendre largement des performances de l'activité de distribution pour laquelle il est difficile de se prononcer actuellement.

Cependant les investissements en cours pour de nouvelles ouvertures de magasins, et pour des rénovations de magasins, complétés par un dynamisme commercial renforcé, devraient permettre d'avoir une activité de détail en hausse sur l'exercice 2015.

VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société dispose d'un département «création» qui lui permet de concevoir, préparer et réaliser les deux collections annuelles et leurs déclinaisons. Les frais engagés par ce département remplissent les critères des frais de développement et sont donc portés à l'actif du bilan. L'annexe sociale de Devernois SA précise le traitement de ces actifs. Sur 2013, la société a eu recours au crédit impôt collection pour un montant de 200 K€ (plafonnement en application des règles relatives aux minimis Européens).

VII. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Méthodologie du reporting RSE

La démarche de reporting RSE du Groupe Devernois, s'appuie sur les articles L.225-100, L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce.

Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Périmètre

Pour ce deuxième exercice d'application de la Loi de Grenelle II, compte tenu d'un changement de référent RSE en interne, le périmètre des sociétés demeure limité à Devernois SA et Sofrade SAS pour les données environnementales et sociétales. Le périmètre sera élargi au titre du rapport de gestion 2015. En revanche, les données sociales couvrent l'ensemble du périmètre du Groupe Devernois, à savoir : Devernois SA, SOFRADE SAS, SOCAD Sarl, Devernois Luxembourg Sarl, Devernois Belgique Spri, Italie 6 SARL, Devernois Espana SL, Devernois Portugal Unipessoal LDA et Devernois Italie Srl. En revanche, l'entité Socad SARL est exclue du périmètre RSE car elle ne comporte que des boutiques affiliées dont les employés ne sont pas salariés du Groupe.

Ainsi, le périmètre RSE est en phase avec le périmètre financier sur le volet social.

Limite méthodologique.

Les indicateurs du présent rapport peuvent présenter des limites méthodologiques compte tenu de pratiques non harmonisées (périmètre France et international), de solutions informatiques non intégrées induisant des difficultés de collecte centralisée ou de l'absence de référentiel partagé. Ainsi et pour exemple n'ont pu être calculés les taux de gravité et de fréquence des accidents du travail.

Pertinence des indicateurs retenus

La pertinence des indicateurs retenus s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Au vu des activités de Devernois, à savoir la conception, le tricotage (en interne ou à façon), la confection (externalisée) et la distribution en magasins spécialisés de prêt-à-porter féminin, les informations suivantes n'ont pas été considérées comme applicables, et ont donc été exclues de ce rapport :

- Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions
- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours
- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- Utilisation des sols
- Adaptation aux conséquences du changement climatique
- Mesures prises pour développer et préserver la biodiversité
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Consolidation et contrôle interne

Les données quantitatives sont collectées de manière centralisée ou auprès de chaque entité incluse dans le périmètre de reporting RSE à partir des sources suivantes :

- Extraction de données du système de paie
- Extraction de données de l'ERP
- Fichiers de suivi sous Excel
- Factures
- Attestations
- Etc...

La collecte des indicateurs sociaux est effectuée par la Direction des Ressources Humaines de Devernois SA pour le périmètre France, et par les cabinets comptables externes en charge de l'élaboration des paies des filiales pour le périmètre étranger. La Direction Administrative et Financière de Devernois SA assure ensuite la consolidation, le contrôle de cohérence et le suivi des indicateurs sociaux pour

l'ensemble du Groupe.

La Direction Administrative et Financière de Devernois SA assure la collecte, la consolidation, le contrôle de cohérence et le suivi des indicateurs environnementaux et sociétaux pour Devernois SA.

Elle assure également la rédaction complète du rapport RSE et sa transmission au CODIR de Devernois SA.

Pour le prochain exercice, la direction s'attachera à poursuivre la formalisation des processus de reporting et des définitions.

Contrôle externe

En application des obligations réglementaires exigées par l'article 225 de la Loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012, le Groupe Devernois a mandaté à partir de l'exercice 2013, et reconduit en 2014 le cabinet MAZARS SAS en qualité d'Organisme Tiers Indépendant, accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sous le numéro 3-1058 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

fr, pour l'établissement d'un rapport comprenant une attestation relative à la vérification de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales dans le rapport de gestion du Groupe Devernois.

VII.1 Informations sociales

• Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zones géographique

Effectif total en personnes physiques = tout salarié inscrit à l'effectif au 31 décembre y compris les CDD et les contrats de professionnalisation. Les stagiaires ne sont pas pris en compte. Chaque salarié inscrit compte pour 1, indépendamment de sa durée du travail.

Effectif Moyen CDI = moyenne des salariés présents en CDI à la fin de chaque mois. Chaque salarié présent compte pour 1, indépendamment de sa durée du travail.

| Données 2014 | DEVERNOIS | SOFRADE | France | Belgique | Luxembourg | Suisse | Espagne | Portugal | Italie | Total Groupe |
|-----------------------------------|-----------|---------|--------|----------|------------|--------|---------|----------|--------|--------------|
| Effectif total au 31/12/2014 | | | | | | | | | | |
| en personnes physiques | 78 | 170 | 248 | 26 | 4 | 10 | 12 | 5 | 2 | 307 |
| dont contrat à durée déterminée | 1 | 6 | 7 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 | 11 |
| Femmes | 60 | 170 | 230 | 26 | 4 | 10 | 12 | 5 | 2 | 289 |
| Hommes | 18 | 0 | 18 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 18 |
| Répartition de l'effectif par âge | | | | | | | | | | 0 |
| Moins de 25 ans | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| 25-29 ans | 4 | 7 | 11 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 13 |
| 30-39 ans | 4 | 23 | 27 | 3 | 1 | 3 | 1 | 4 | 0 | 39 |
| 40-49 ans | 35 | 49 | 84 | 11 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 103 |
| 50-59 ans | 34 | 70 | 104 | 9 | 3 | 4 | 4 | 1 | 0 | 125 |
| 60 ans et + | 1 | 20 | 21 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 25 |
| Effectif moyen CDI | | | | | | | | | | 0 |
| En personnes physiques | 79,00 | 163,00 | 242,00 | 31,00 | 3,83 | 12,00 | 12,00 | 3,00 | 2,00 | 305,83 |

Embauches et licenciements

| Données 2014 | DEVERNOIS | SOFRADE | France | Belgique | Luxembourg | Suisse | Espagne | Portugal | Italie | Total Groupe |
|---------------------------|-----------|---------|--------|----------|------------|--------|---------|----------|--------|--------------|
| Nombre d'embauches en CDI | 5 | 68 | 73 | 4 | 0 | 2 | 2 | 1 | 1 | 83 |
| Nombre de licenciements | 0 | 7 | 7 | 11 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | C |

Rémunérations et leur évolution

| Données 2014 | Total France |
|-----------------------------|----------------|
| BRUT SS (données DADS 2014) | 6 616 789,83 € |
| BRUT SS (données DADS 2013) | 6 779 116,69 € |

Les rémunérations ne concernent que les entités Devernois SA et Sofrade SAS.

Il n'y a pas eu d'évolutions significatives sur les rémunérations moyennes par rapport à l'année précédente.

• Organisation du travail

Organisation du temps de travail

| Données 2014 | DEVERNOIS | SOFRADE | France | Belgique | Luxembourg | Suisse | Espagne | Portugal | Italie | Total Groupe |
|------------------------------|-----------|---------|--------|----------|------------|--------|---------|----------|--------|--------------|
| Effectif total au 31/12/2014 | | | | | | | | | | |
| en personnes physiques | 78 | 170 | 248 | 26 | 4 | 10 | 12 | 5 | 2 | 307 |
| Effectif à temps complet | 76 | 116 | 192 | 20 | 1 | 4 | 8 | 5 | 2 | 232 |
| Effectif à temps partiel | 2 | 54 | 56 | 6 | 3 | 6 | 4 | 0 | 0 | 75 |

L'organisation du temps de travail répond à la législation des territoires d'implantation du groupe.

Pour la France, un accord de réduction du temps de travail est en place depuis février 2000 dans la société mère Devernois SA pour le personnel non cadre, sur la base d'un horaire collectif de 35 heures de travail hebdomadaires. Le personnel cadre est soumis au forfait jour ou au statut de cadre dirigeant.

La filiale française de distribution Sofrade SAS a instauré un temps de travail collectif fixé à 35 heures hebdomadaires pour les salariés à temps complet ainsi qu'un module de mensualisation pour les salariés à temps partiels afin de pouvoir répondre de manière plus économique aux besoins d'ouverture de nos boutiques.

Absentéisme

| Données 2014 | DEVERNOIS | SOFRADE | France | Belgique | Luxembourg | Suisse | Espagne | Portugal | Italie | Total Groupe |
|--|-----------|---------|--------|----------|------------|--------|---------|----------|--------|--------------|
| Nombre de journées d'absence pour maladie en jours calendaires | 642 | 2408 | 3050 | 698 | 158 | 232 | 0 | 286 | 0 | 4424 |

• Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

L'organisation du dialogue social répond aux exigences de Code du Travail sur Devernois SA et ses filiales françaises.

Les Délégations Uniques du Personnel de Devernois SA et de Sofrade SAS se réunissent régulièrement sous la Présidence de la Direction et négocient sur l'ensemble des thèmes prévus par le droit du Travail. Les filiales étrangères ne sont soumises à aucune obligation légale compte tenu de leurs effectifs.

Bilan des accords collectifs

Des réunions ont été effectuées avec la déléguée SOFRADE SAS, en décembre 2013, janvier et février 2014. Un accord de participation et un accord relatif à la mise en place d'un plan d'épargne entreprise ont

été conclus avec les comités d'entreprise de Devernois SA et Sofrade SAS en 2014.

• Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail
Les conditions de santé et de sécurité au travail sont définies pour Devernois SA et ses filiales par le Droit du Travail. Le CHSCT de Sofrade SAS travaille étroitement avec la Direction pour garantir aux salariés les meilleures conditions de travail et de sécurité. Les points suivants ont été réalisés : réalisations d'audits sécurité, réalisation d'un audit sur les risques psychosociaux, mise en place des entretiens annuels d'évaluation chez Sofrade SAS, formations SST (recyclage + nouvelles personnes formées) et autres formations sécurité, mise en place d'un régime de frais de santé pour le personnel non cadre de Devernois SA et Sofrade SAS en juin 2014 (les cadres sont déjà couverts).

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Au cours de l'exercice 2014 aucun accord n'a été signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.

Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

| Données 2014 | DEVERNOIS | SOFRADE | France | Belgique | Luxembourg | Suisse | Espagne | Portugal | Italie | Total Groupe |
|---|-----------|---------|--------|----------|------------|--------|---------|----------|--------|--------------|
| Nombre d'accidents du travail | 2 | 18 | 20 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 22 |
| Dont accidents de travail avec arrêts | 2 | 11 | 13 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 15 |
| Nombre de journées d'absence pour accidents de travail et de trajet ou maladies professionnelles en jours calendaires | 43 | 291 | 334 | 0 | 31 | 43 | 0 | 0 | 0 | 408 |

Il n'y a eu aucune maladie professionnelle constatée en 2014.

Les accidents du travail incluent les accidents de trajet (qui augmentent de manière importante le nombre d'accidents).

• Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

La politique de formation du Groupe, compte

tenu de l'évolution rapide de ses Métiers, s'oriente principalement sur le maintien de la qualification de ses personnels. En 2014, les formations SST (recyclage + nouvelles personnes formées) et autres formations sécurité ont été mises en place.

Le nombre total d'heures de formation
Les heures de formation comptabilisées ci-dessous correspondent essentiellement au plan de formation annuel, et aussi à toute autre modalité de formation dispensée tant en interne qu'en externe.

| Données 2014 | DEVERNOIS | SOFRADE | France | Belgique | Luxembourg | Suisse | Espagne | Portugal | Italie | Total Groupe |
|--|-----------|---------|--------|----------|------------|--------|---------|----------|--------|--------------|
| Nombre total d'heures de formation | 277 | 588 | 865 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 865 |
| Dont la période de professionnalisation | 65 | 60 | 125 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 125 |
| Nombre de salariés ayant suivi une formation | 15 | 88 | 103 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 103 |
| Dont période de professionnalisation | 2 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 |

• Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Compte tenu de notre activité de conception et de vente de prêt-à-porter féminin, notre population salariée est très majoritairement féminine.

Le Comité de Direction de Devernois SA est composé de 3 hommes et de 2 femmes, garantissant la mixité au plus haut niveau.

Le Groupe Devernois est sensible à ce sujet et les répartitions par sexe des embauches ainsi que des heures de formation traduisent cette volonté dans les faits.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de

l'insertion des personnes handicapées

Le groupe est soucieux des dispositions réglementaires en matière d'emploi de personnes physiques en situation d'handicap. Par ailleurs, le Groupe s'emploie à faire travailler des ateliers protégés dans le cadre de sous-traitance (assemblage de cartons et entretien des espaces verts).

Politique de lutte contre les discriminations
Le Groupe Devernois est sensible à ce sujet et les répartitions des effectifs montre son attachement au maintien de l'emploi des Seniors.

•Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- à l'abolition effective du travail des enfants

Pour le siège et ses filiales nationales, le Groupe exerce ses activités en plein accord avec la réglementation française en la matière.

Pour les activités réalisées en sous-traitance ou co-traitance, le Groupe s'attache à contrôler le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT en visitant le plus fréquemment possible les sites de production situés à l'étranger.

VII.2 Informations sur l'environnement

•Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement

La société Devernois est l'une des entreprises pilotes participant à une expérience nationale sur l'affichage environnemental.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe s'attache à sensibiliser ses salariés en prônant le bon sens, à savoir le respect des bonnes pratiques concernant le tri sélectif des déchets, les économies d'énergie et le respect de l'environnement.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

L'activité du Groupe n'étant que peu polluante, il n'existe pas de moyens spécifiques consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions. Par ailleurs le Groupe n'utilise pas de

produits toxiques dans son activité. Le nombre de collaborateurs amenés à se déplacer régulièrement est encadré et se limite à une quinzaine de personnes.

•Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Devernois SA participe à l'élimination et au recyclage des déchets en pratiquant un tri sélectif dans les ateliers.

Par ailleurs, la société Devernois règle une redevance au programme « éco-emballages » sur les sacs remis aux consommateurs ainsi qu'une taxe à l'organisme ECO FOLIO pour les papiers imprimés mis en circulation.

Au niveau de la production, les déchets textiles sont collectés et récupérés par un organisme agréé de retraitement.

Une taxe est également collectée par l'organisme ECO TLC concernant les articles mis sur le marché.

Enfin, la dématérialisation des factures et des documents intra-groupes a permis de réduire les consommations et les flux papier.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Pour les unités de production, des équipements de protection individuelle adaptés à la réduction des nuisances sonores sont mis à disposition des salariés exposés (une dizaine de collaborateurs concernés). La localisation en sous-sol de l'unité de production française n'entraîne pas de nuisance particulière sur le voisinage. Aucun bruit lié à la production n'est audible de l'extérieur du bâtiment.

•Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et approvisionnement en eau fonction des contraintes locales

| DEVERNOIS SA | 2014 | 2013 |
|---------------------------|------|-------|
| Consommations d'eau en m3 | 620 | 1 977 |

La consommation d'eau a été diminuée par 3 en 2014 suite à la réparation d'une fuite d'eau souterraine détectée tardivement sur le site des Etines en 2013.

Les données sont collectées dans les factures des fournisseurs d'eau.

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

| DEVERNOIS SA | 2014 | 2013 |
|------------------|--------|--------|
| Tissus en mètres | 38 237 | 53 268 |
| Fils en Kg | 36 974 | 34 021 |

Les quantités mentionnées sont issues de la GPAO.

Les tissus et fils (laine, coton, polyamide, polyester, soie, viscose) sont les principales matières premières utilisées. La société Devernois consomme également quelques fournitures dans des quantités peu significatives. La société Devernois SA est la seule entité de production du groupe en France.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Pour ce premier exercice le périmètre est limité à la société Devernois (sites des Etines, du Bd de la Poterie et showroom de Paris).

La mise en place au cours du 2ème trimestre 2014 d'un suivi EDF individualisé par magasin permettra d'élargir le périmètre à la société SOFRADE l'an prochain.

| DEVERNOIS SA | 2014 | 2013 |
|------------------------------------|---------|---------|
| Consommations de gaz en m3 | 145 037 | 141 389 |
| Consommations d'électricité en kwh | 656 995 | 684 371 |

Les données du périmètre Sofrade ne sont pas publiées pour 2014 (ces informations sont décentralisées sur 85 boutiques et ne font à cette heure pas l'objet d'un suivi consolidé).

Les consommations de gaz sont présentées en m3, elles ne prennent pas en compte le coefficient PTA (Pression Température Altitude). Les consommations concernent les sites Etines et Poterie, le show room de Paris est exclu.

• Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

Les transporteurs routiers ainsi que les sociétés de location de véhicules nous informent de l'impact de nos activités en termes de rejets de gaz à effet de serre. Le Groupe s'attache à choisir prioritairement des véhicules à émission de CO2 réduite.

Lors de ses importations, la société Devernois privilégie le transport maritime moins impactant en terme de rejets de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, certaines réunions ayant habituellement lieu au siège avec les salariés distants ont été remplacées par des réunions en visioconférence afin de limiter les déplacements créateurs de rejets de gaz à effet de serre.

Le Groupe Devernois s'engage à traduire en équivalent carbone les consommations d'énergie pour traiter cet indicateur quantitativement.

• Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Compte tenu de son activité, la société Devernois n'est pas particulièrement concernée par la protection de la biodiversité. Il n'y pas d'implantations à proximité de sites naturels protégés ni d'utilisation de produits susceptibles de nuire à certaines espèces.

VII.3 Informations sociétales

• Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional

Depuis sa création dans les années 30, la société Devernois SA est solidement implantée en région roannaise.

Elle est l'une des rares sociétés cotées du tissu économique et industriel local et se positionne dans

le top 5 des employeurs privés locaux.

Elle est en relation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, avec des personnes participant aux différentes réunions (projet pénibilité, avec la Banque de France agence de Roanne via des entretiens mensuels.

Sur les populations riveraines ou locales Devernois SA emploie principalement des salariés du bassin d'emploi roannais et fait travailler une dizaine de sous-traitants locaux (apprêts, tricotage, confection).

• Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Devernois Sa participe à des opérations « portes ouvertes » pour les établissements d'enseignement ainsi que pour les populations riveraines.

Devernois Sa est un partenaire privilégié de la Bourse aux Stages de l'Enseignement Supérieur organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Roanne – Loire Nord.

La Responsable des Ressources Humaines de Devernois intervient régulièrement auprès de l'IUT de Roanne pour présenter l'entreprise et ses métiers.

Les personnes des boutiques Sofrade intègrent les associations de quartiers, de commerçants.

Actions de partenariat ou de mécénat

Devernois SA réalise ponctuellement des dons à des organismes caritatifs et des associations locales.

• Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le service achats du groupe porte une attention particulière à la prise en compte par ses sous-traitants et fournisseurs des enjeux sociaux et environnementaux. Le Groupe sollicite notamment ses fournisseurs et sous traitants lors de leur référencement sur leur conformité au règlement européen REACH.

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs

et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La société Devernois SA distingue la co-traitance de la sous-traitance.

La co-traitance consiste à faire fabriquer par une société extérieure au Groupe un produit fini dont Devernois SA a réalisé uniquement le style au sein de son bureau de style interne. Toute la chaîne du sourcing matières premières à la fabrication du produit fini est externalisée.

La sous-traitance consiste à faire façonner tout ou partie d'un produit conçu par le bureau de style interne mais dont Devernois SA a réalisé en interne le sourcing des matières premières et petites fournitures et, le cas échéant, le prototypage, l'échantillonnage et la fabrication au sein de son unité interne de production de panneaux de tricot (produits semi-finis).

La sous-traitance concerne donc la main d'œuvre de tricotage, d'apprêt et de confection d'une partie des produits commercialisés par le Groupe.

En 2014, la sous-traitance représente 11.5% des achats stockés de l'exercice.

Enfin, chaque année, Devernois exige une attestation annuelle de travail non dissimulé à chacun de ses façonniers et sous traitants français.

•Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption
Le Groupe visite régulièrement ses fournisseurs et sous-traitants afin de garantir des partenariats durables et loyaux exempt de toute forme de corruption.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Devernois SA s'attache à développer et commercialiser des produits respectueux de la santé et de la sécurité de ses consommateurs. Un logiciel développé en interne de traçabilité des lots de produits commercialisés permet une réactivité maximale en cas de suspicion sur une atteinte à la santé ou la sécurité du consommateur. La société Devernois SA s'assure par ailleurs de ne pas être importateur de produits non conformes à la réglementation REACH.

•Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Compte tenu de l'objet social de l'entreprise, aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme n'est mise en place. Cependant, le Groupe Devernois reste sensible à ces problématiques.

VIII. ANALYSE DES RISQUES

VIII.1 Risque de Crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client

viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe dispose d'une assurance crédit souscrite auprès de la société EULER HERMES afin de s'assurer contre le risque de crédit auprès des clients hors France (68% du chiffre d'affaires de Gros). La quotité assurée est de 70% pour les clients non-dénomés et de 90% pour les clients dénomés.

VIII.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours au marché des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit, etc...). Des budgets de trésorerie sont définis par la direction et présentés périodiquement au comité de direction et au conseil de surveillance. Le Groupe bénéficie, auprès de ses partenaires financiers, de découverts autorisés et lignes de crédit s'élevant à 3 000 K€ au 31/12/2014 qui sont renouvelés annuellement.

VIII.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts affectent le résultat de Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

- Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du Groupe sont contractées uniquement à taux fixe éliminant ainsi tout risque de taux d'intérêt.

- Risque de change

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro uniquement pour sa filiale Italie⁶, société de droit français disposant d'établissements en Suisse. Toutefois, les risques d'écarts de conversion ne sont pas significatifs du fait de la stabilité de la parité euro – franc suisse.

Du fait de l'origine étrangère d'une part de ses approvisionnements, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain. Le groupe s'attache à couvrir ce risque par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, il est assisté par ses principaux organismes financiers qui le conseillent dans sa gestion et son suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme). Au 31/12/2014, des couvertures sont

toujours en cours pour des montants de 1 895K\$.

-Risques liées aux actions

Le groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les actions puisqu'il ne détient aucune action autodétenue.

VIII.4 Risque fournisseurs et prix

Les relations avec nos fournisseurs et sous-traitants sont encadrés par des contrats de partenariat et de sous-traitance. Le Groupe se prémunit contre les risques juridiques liés à ces contrats avec l'appui d'un cabinet juridique extérieur. Ainsi toute rupture abusive d'un contrat par un fournisseur peut faire l'objet d'un contentieux dans la mesure où des conséquences significatives en résulteraient. De plus, le Groupe gère un panel de fournisseurs nécessaire et suffisant en France et à l'export pour éviter tout goulet d'étranglement qui surviendrait suite à la rupture de relations avec un ou des fournisseurs.

VIII.5 Assurances

Le groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurances des contrats d'assurances visant à protéger ses biens d'exploitation. Ainsi, les bâtiments industriels, commerciaux ou logistiques, les fonds de commerce et leur contenu (essentiellement machines à tricoter, matériels, mobiliers de bureaux, agencements boutiques et stocks) bénéficient de couvertures contre les principaux risques. Par ailleurs, une garantie « perte d'exploitation » couvre les conséquences financières d'une interruption de l'exploitation consécutive à la survenance de tels dommages. Cette garantie couvre la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation de 12 mois.

Le groupe bénéficie à ce titre d'une limite contractuelle d'indemnité par sinistre type « incendie » de 32 millions d'euros (Risques directs + perte d'exploitation) pour sa partie production, administration, logistique et commercial de Gros et de 15 millions d'euros (Risques directs + perte d'exploitation + perte de la valeur vénale des Fonds de Commerce) pour sa partie Réseau de Boutiques.

Enfin, le Groupe satisfait aux obligations d'assurance de responsabilité civile liée à la production et à la commercialisation de ses produits. Le montant maximal des garanties souscrites à ce titre s'élève respectivement à 6 millions (responsabilité civile « avant livraison ») par sinistre et 3 millions (responsabilité civile « après livraison ») par sinistre et par année d'assurance.

VIII.6 Autres risques

-Risques liés à la création : Le Groupe procède aux dépôts de marques et modèles chaque saison dans les délais impartis afin de limiter les risques de copie et

reproduction qui pourraient être préjudiciables pour le chiffre d'affaires.

-Risques liés à la concurrence : Le Groupe suit régulièrement les informations du marché issues de sa force de vente, de son réseau interne, des organismes nationaux du secteur pour analyser les évolutions du marché ou des concurrents.

-Risques liés aux salariés clés : Le Groupe est attentif à l'évolution de son turnover dans les postes clés de l'entreprise. Il essaie de faire au mieux pour développer les domaines de compétence de ses salariés et faciliter ainsi la polyvalence de ces hommes clés.

-Risques liés à la taille de la société : Le Groupe n'a pas connu d'évolution significative depuis plusieurs années qui puisse accentuer ou réduire les risques liés à sa taille. D'un point de vue juridique et légal, le Groupe est assisté de partenaires extérieurs, experts dans leur domaine de compétence, qui lui permettent de se tenir au fait des évolutions dans ces domaines.

IX. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

X. EVOLUTION DU TITRE DEVERNOIS

Les moyennes mensuelles des cours extrêmes du titre se sont situées au plus bas à 90 Euros et au plus haut à 145 Euros.

L'action cotait 145 € au 31 décembre 2014, soit une capitalisation boursière de 43 Millions d'Euros.

XI. PARTICIPATIONS

Sociétés contrôlées :

Nous vous rappelons que DEVERNOIS SA détient directement :

- 200.000 actions sur les 200.000 actions composant le capital social de SOGRADE, Société Anonyme Simplifiée au Capital de 3.200.000 euros, dont le siège social est à Les Etines - 42124 LE COTEAU Cedex.
- 2.450 parts sur les 2.500 parts composant le capital social de SOCAD, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100.000 euros, dont le siège social est à Les Etines – 42124 LE COTEAU Cedex.
- 1.995 parts sur les 2.000 parts composant le capital social de DEVERNOIS ESPAGNE, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12.020 euros, dont le siège social est à C/Velasquez 126 7°AB 28 006 Madrid.
- 12.500 parts sur 12.500 du capital de la société Devernois Luxembourg, société à responsabilité

limitée au capital de 12 500 euros basée Rue Philippe 2 à Luxembourg.

- 1 part sur 1 du capital de la société Devernois Portugal société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros basée avenue Pessoa à Lisbonne.
- 100% du capital de la société Devernois Italie société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros basée Via Maurizio Gonzaga 7 Cap 20123 Milan.

Détention par l'intermédiaire de SOFRADE :

- 1.000 parts sur 1.000 de la société Italie6 au capital de 15.245 euros, société à responsabilité limitée dont le siège social est basé Boulevard de la Poterie 42124 Le Coteau.
- 20.773 parts sur 20.775 de la société DEVERNOIS Belgique au capital de 515.000 euros, société à responsabilité limitée dont le siège social est basé 25 Avenue Louise 1050 Bruxelles.

XII. REPARTITION DU CAPITAL

La société HTSB détient 79.17% du capital social de Devernois au 31/12/2014. A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % du capital.

La participation des salariés au capital social de la société, dans le cadre d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition est nulle au 31 décembre 2014.

XIII. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les revenus distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Exercice | Nombre d'actions | Dividende distribué | Revenus éligibles à la réfaction de 50 % | Revenus éligibles à la réfaction de 40 % | Revenus non éligibles à la réfaction de 50 % |
|----------|------------------|---------------------|--|--|--|
| 2011 | 299 058 | 3,85 € | Néant | 3,85 € | Néant |
| 2012 | 299 058 | 3,85 € | Néant | 3,85 € | Néant |
| 2013 | 299 058 | 0 € | Néant | 0 € | Néant |

XIV. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE DE LA SOCIETE MERE

Nous vous proposons de ne pas distribuer de dividendes aux actionnaires, ce qui conduirait à affecter la totalité du résultat de l'exercice, soit 882 436 € au poste « autres réserves ».

XV. LISTE DES MANDATS EXERCES - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte :

* de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société et par chaque mandataire social durant l'exercice 2014 :

- Madame Zélia BOEL :

- ♦ Présidente du Conseil de Surveillance de la société anonyme DEVERNOIS
- ♦ Gérante de la SCI LA MURETTE

- Monsieur Thierry BRUN :

- ♦ Président du Directoire de la société anonyme DEVERNOIS
- ♦ Président de la société par actions simplifiées SOFRADE.
- ♦ Gérant des sociétés à responsabilité limitée: SOCAD ; ITALIE 6.
- ♦ Gérant de la société à responsabilité limitée de droit espagnol DEVERNOIS ESPAGNE.
- ♦ Gérant de la société à responsabilité limitée de droit belge DEVERNOIS BELGIQUE.
- ♦ Gérant de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois DEVERNOIS LUXEMBOURG
- ♦ Gérant de la société à responsabilité limitée de droit portugais DEVERNOIS PORTUGAL
- ♦ Gérant de la société à responsabilité limitée de droit portugais DEVERNOIS ITALIE
- ♦ Gérant de la S.C.I DAX-IMMO.
- ♦ Gérant de la S.C.I AIX-IMMO
- ♦ Gérant de la S.C.I. DISPRO
- ♦ Gérant de la SARL HSTB

- Monsieur Eric BOEL :

- ♦ Membre du Conseil de Surveillance de la société anonyme DEVERNOIS.
- ♦ Gérant des sociétés à responsabilité limitée de droit français : HOSPITEL, TISSAGES DE CHARLIEU, FINANCIERE DE LA MURETTE, TDT.
- ♦ Président de la SAS CDC

- Madame Violaine ALAMARTINE :

- ♦ Membre du Conseil de Surveillance de la société anonyme DEVERNOIS

- Madame Séverine Brun :

- ♦ Directeur général de la société anonyme DEVERNOIS
- ♦ Membre du Directoire de la société anonyme DEVERNOIS
- ♦ Gérante de la SARL HSTB

* de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2014 à chacun des mandataires sociaux :

Monsieur Thierry BRUN, Président du Directoire de la société a perçu les sommes suivantes :
Rémunération versée par la société DEVERNOIS SA : 139 K€, dont des avantages en nature et bonus de 17 K€ lié aux résultats.

Madame Séverine BRUN, Directrice Générale de la société a perçu les sommes suivantes :
Rémunération versée par la société DEVERNOIS SA : 79 K€, dont des avantages en nature et bonus de 9 K€ lié aux résultats.
Rémunération versée par la société HSTB : 62 K€ dont des avantages en nature et bonus de 33 K€ lié aux résultats.

* des engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux :

Aucun engagement, de quelque nature que ce soit, n'a été pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2014.

XVI. TRANSACTIONS EFFECTUEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES

Il n'y a eu aucune transaction effectuée par les mandataires sociaux sur les titres au cours de l'exercice.

XVII. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

En application de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, il n'y a pas d'éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat. Notamment, il n'y a pas de délégation pour augmentation de capital en cours.

XVIII. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Le Groupe n'a pas de programme de rachat d'actions en cours.

XIX. CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Nous soumettons à votre approbation les charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à la somme de 13 K€. L'impôt correspondant s'est élevé à 4 K€.

XX.COMITE D'AUDIT

Conformément aux dispositions de l'article L 823-20 du Code de Commerce, les fonctions du comité spécialisé ou comité d'audit, mentionné à l'article L 823-19 du Code de Commerce sont attribuées au Conseil de Surveillance.

Un membre au moins du Comité devant présenter des compétences particulières en matière financière et comptable et être indépendant, il est proposé d'élargir la composition du Conseil de Surveillance et de nommer comme nouveau membre, Monsieur Cyril BALAS qui répond aux critères de compétence et d'indépendance fixées par l'article L 823-19 du Code de Commerce.

En cas d'acceptation de cette désignation par l'Assemblée, Monsieur Cyril BALAS serait nommé pour une durée de six années, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Tel est, Mesdames, Messieurs, le rapport que nous vous présentons, en vous demandant de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote .

Le Directoire

LISTE DES CONVENTIONS COURANTES CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES

En application des dispositions de l'article L 225-39 du code de commerce, nous vous rendons compte de la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Cessions de produits finis et de négoce aux filiales de distribution :

SOFRADE, SOCAD, DEVERNOIS BELGIQUE, DEVERNOIS ESPAGNE, ITALIE 6, DEVERNOIS LUXEMBOURG
DEVERNOIS PORTUGAL, DEVERNOIS ITALIA

Re-facturation d'articles publicitaires à ces mêmes filiales.

Achat de matières premières à la société TISSAGE DE CHARLIEU

Location de biens immobiliers :

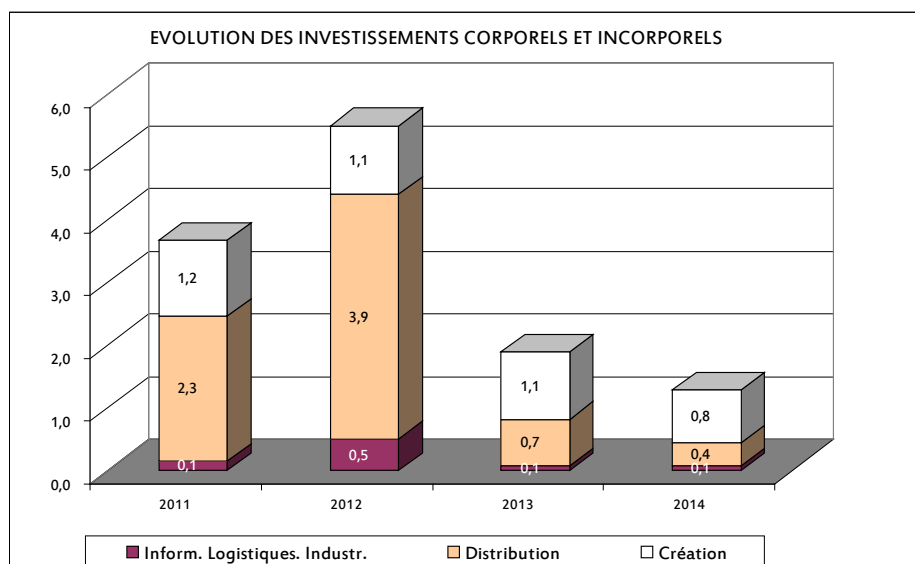
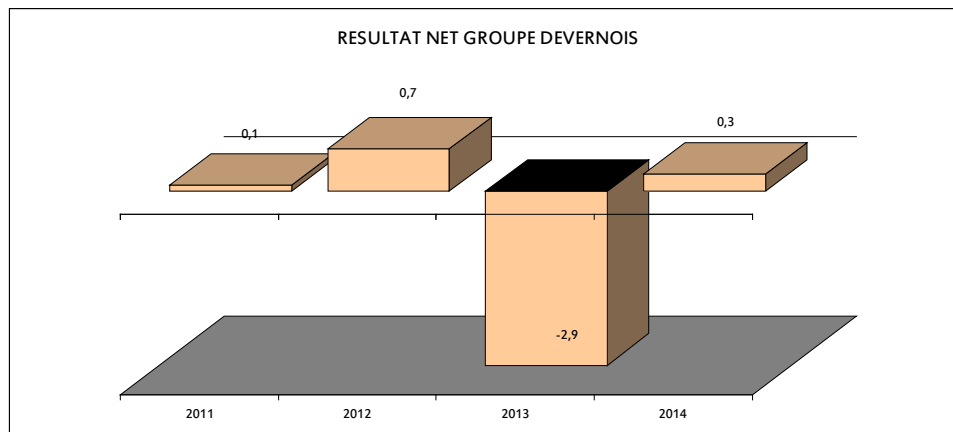
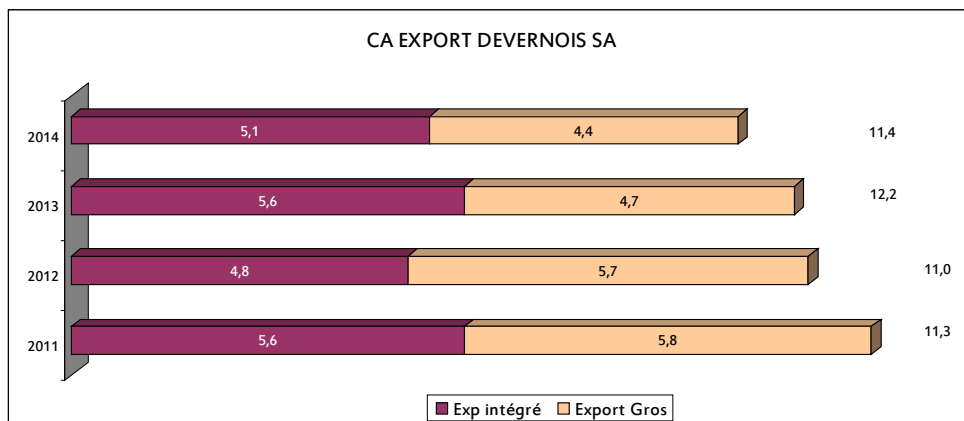
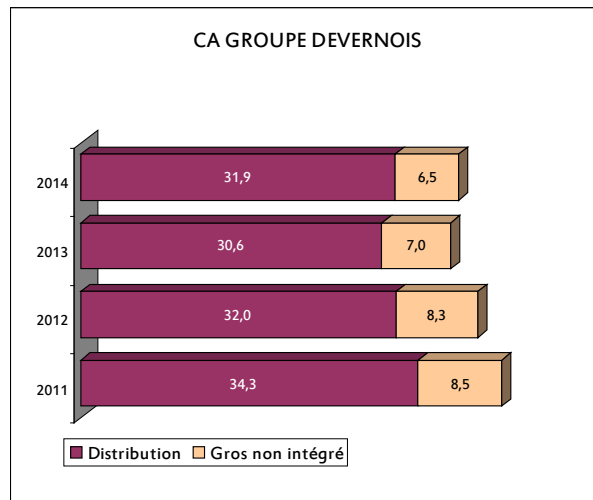
SOFRADE

DEVERNOIS SA

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

| NATURE DES INDICATIONS | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| 1 - SITUATION FINANCIERE | | | | | |
| EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| a) Capital Social (en K Euros) | 2 300 | 2 300 | 2 300 | 2 300 | 2 300 |
| b) Nombre d'actions existantes | 299 058 | 299 058 | 299 058 | 299 058 | 299 058 |
| c) Nombre d'actions émises en cours d'exercice | | | | | |
| 2 - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES (K Euros) | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 32 032 | 30 542 | 28 636 | 29 179 | 27 610 |
| b) Résultats avant impôts, participation des salariés amortissements et provisions | 3 655 | 680 | 2 011 | 1 685 | 3 141 |
| c) Impôts sur les bénéfices | 649 | 25 | 257 | -226 | 405 |
| d) Participation des salariés due au titre de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 1465 | 732 | 788 | 120 | 882 |
| f) Montant des bénéfices distribués | 1151 | 1151 | 1151 | 0 | 0 |
| g) Distribution exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 3 - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (€.) | | | | | |
| a) Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions | 10,05 | 2,19 | 5,86 | 6,39 | 9,15 |
| b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 4,90 | 2,45 | 2,63 | 0,40 | 2,95 |
| c) Dividende versé à chaque action - sur bénéfice | 3,85 | 2,45 | 2,64 | 0,00 | 0,00 |
| - sur reserves | 0,00 | 1,40 | 1,21 | 0,00 | 0,00 |
| 4 - PERSONNEL | | | | | |
| a) Effectif moyen des salariés permanents employés pendant l'exercice | 124 | 119 | 114 | 99 | 79 |
| b) Montant de la masse salariale (K€) | 4017 | 3885 | 3954 | 3463 | 2910 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales, etc...) (K€) | 1599 | 1632 | 1640 | 1344 | 1199 |

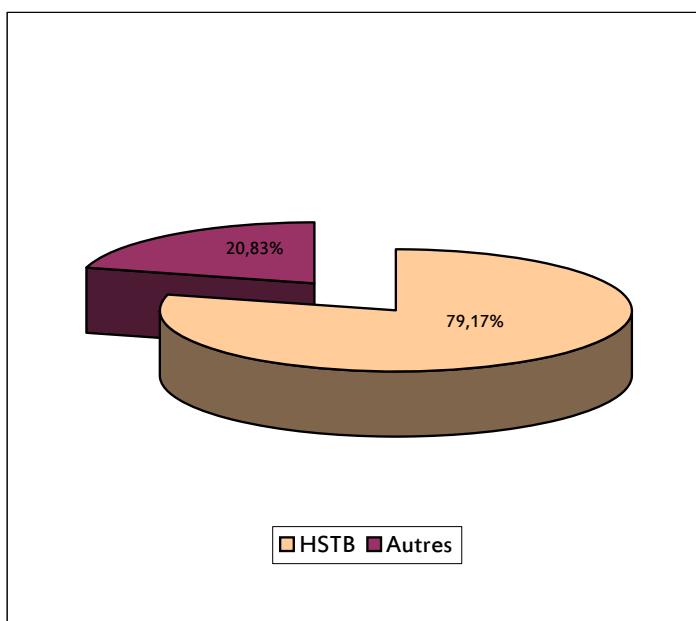
Chiffres clés en millions d'euros

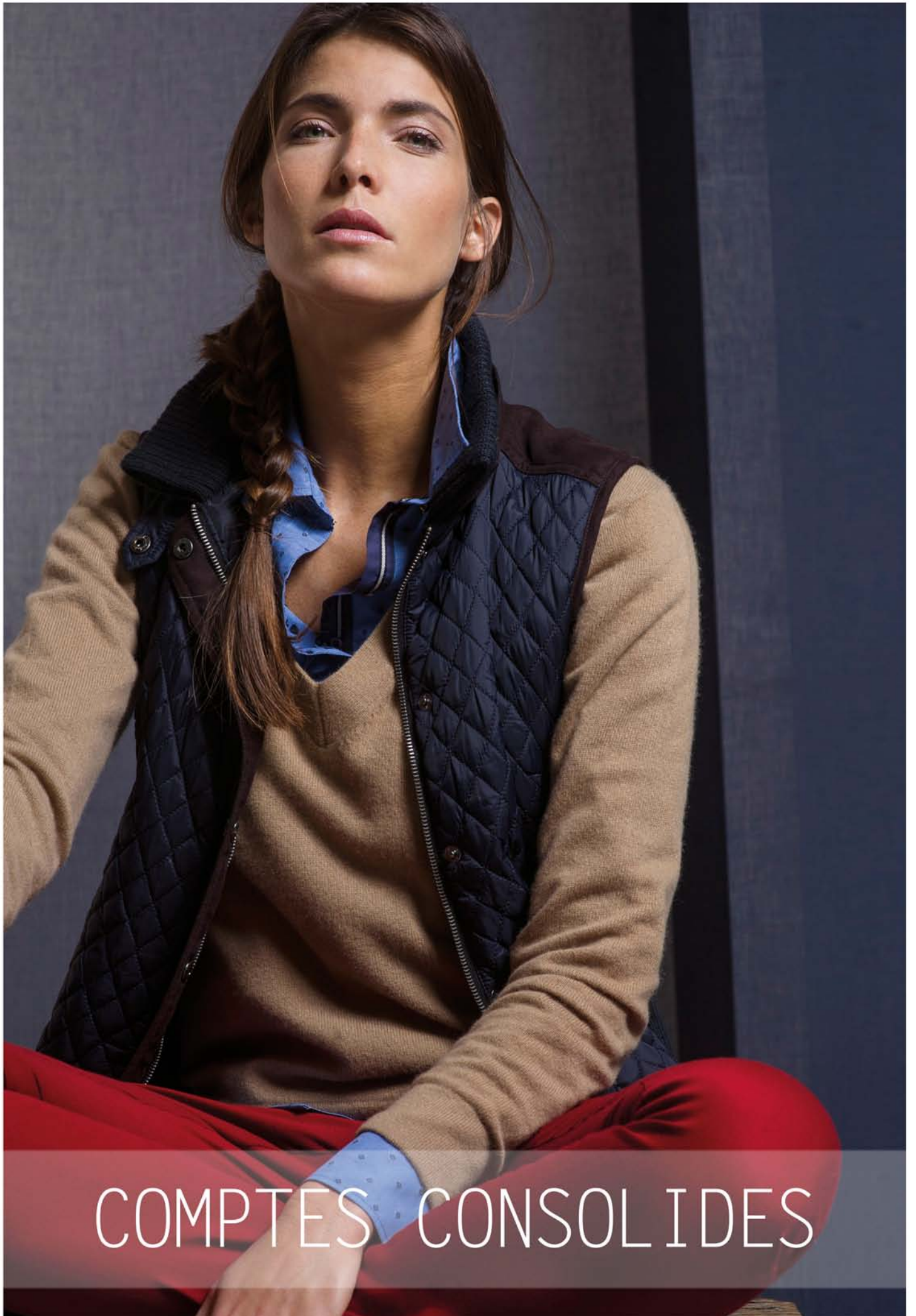


Evolution 2014

| MOIS | Cours Moyen de clôture |
|---------|---------------------------|
| janv-14 | 95,06 |
| févr-14 | 98,81 |
| mars-14 | - |
| avr-14 | 103,05 |
| mai-14 | 119,60 |
| juin-14 | - |
| juil-14 | - |
| août-14 | - |
| sept-14 | 129,00 |
| oct-14 | 107,82 |
| nov-14 | 132,38 |
| déc-14 | 145,00 |

| MOIS | Transactions | |
|--------------|--------------------|------------------|
| | Nb Titres échangés | Capitaux en Euro |
| janv-14 | 81 | 7 700 |
| févr-14 | 74 | 7 312 |
| mars-14 | - | 0 |
| avr-14 | 19 | 1 958 |
| mai-14 | 25 | 2 990 |
| juin-14 | - | 0 |
| juil-14 | - | 0 |
| août-14 | - | 0 |
| sept-14 | 2 | 258 |
| oct-14 | 98 | 10 566 |
| nov-14 | 40 | 5 295 |
| déc-14 | 5 | 725 |
| Total | 344 | 36 804 |





COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé du Groupe DEVERNOIS

| ACTIF | 31/12/2014 | 31/12/2013 | REF ANNEXE |
|--|---------------|---------------|------------|
| Actifs non courants | 35 171 | 37 062 | |
| Immobilisations incorporelles | 27 850 | 28 029 | note 13 |
| Immobilisations corporelles | 5 305 | 7 016 | note 14 |
| Immeubles de placement | - | - | |
| Immobilisations financières | 1 219 | 1 178 | note 15 |
| Autres actifs financiers disponibles à la vente (TIAP) | - | - | |
| Impôts différés actifs | 797 | 839 | note 16 |
| Actifs courants | 14 926 | 13 567 | |
| Stocks | 7 926 | 7 465 | note 18 |
| Acomptes et avances | - | - | |
| Clients et comptes rattachés | 1 846 | 1 540 | note 17 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 2 771 | 2 256 | note 19 |
| Trésorerie | 2 383 | 2 306 | note 20 |
| TOTAL GENERAL | 50 097 | 50 629 | |

| PASSIF | 31/12/2014 | 31/12/2013 | REF ANNEXE |
|---|---------------|---------------|------------|
| Capitaux propres | 33 728 | 33 626 | note 21 |
| Capital social | 2 300 | 2 300 | |
| Primes d'émission | 7 477 | 7 477 | |
| Ecart de réévaluation | 105 | 105 | |
| Réserves légales | 230 | 230 | |
| Réserves réglementées | | | |
| Autres réserves | 23 256 | 26 404 | |
| Ecart de conversion | 75 | 16 | |
| Résultat de l'exercice | 285 | - 2 906 | |
| - | | | |
| Intérêts minoritaires | - | - | |
| Passifs non courants | 3 547 | 4 450 | |
| Emprunts et dettes financières LT (plus d'un an) | 1 610 | 2 664 | note 24 |
| Impôts différés passifs | 1 937 | 1 786 | note 25 |
| Provisions pour risques et charges long terme | | - | |
| Autres passifs non courants (dont participation des salariés) | | - | |
| Passifs courants | 12 822 | 12 553 | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 5 022 | 4 755 | note 26 |
| Emprunts et dettes financières CT (moins d'un an) | 1 | 1 | note 24 |
| Comptes bancaires créditeurs | 102 | 109 | note 24 |
| Dettes fiscales et sociales courant | 406 | 1 050 | note 24 |
| Dettes fiscales et sociales et autres dettes | 4 659 | 4 158 | note 26 |
| Provisions pour risques et charges courantes | 1 633 | 1 481 | note 22 |
| TOTAL GENERAL | 50 097 | 50 629 | |

Comptes de résultats comparés du Groupe DEVERNOIS

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 | REF ANNEXE |
|---|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 38 402 | 37 597 | note 4 |
| Production stockée-immobilisée | 415 | 526 | |
| | | | |
| Produits opérationnels courant | 38 817 | 38 123 | |
| Achats consommés | -9 027 | -10 945 | |
| Charges de personnel | -11 096 | -11 527 | |
| Charges externes | -14 664 | -14 962 | |
| Impôts et taxes | -879 | -892 | |
| Dotations aux amortissements | -2 132 | -2 501 | |
| Dotations aux provisions nettes | -266 | 413 | |
| Charges d'exploitation nettes | 7 | 75 | note 7 |
| | | | |
| Charges opérationnelles courant | -38 057 | -40 339 | |
| Marge opérationnelle courant | 760 | -2 216 | |
| Autres produits et charges opérationnels | -219 | -1 385 | note 8 |
| | | | |
| Résultat opérationnel | 541 | -3 601 | |
| Produits nets de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 7 | 29 | |
| Charges de financement | -156 | -176 | |
| Coût de l'endettement financier net | -149 | -147 | note 10 |
| Autres produits et charges financiers | 211 | 14 | |
| | | | |
| Résultat financier | 62 | -133 | |
| Charges d'impôt | -318 | 828 | note 11 |
| Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence | | | |
| | | | |
| Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession | 285 | -2 906 | |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | | | |
| | | | |
| Résultat consolidé net | 285 | -2 906 | |
| Part du groupe | 285 | -2 906 | |
| Part des minoritaires | 0 | 0 | |
| | | | |
| Résultat par action | 1 | -10 | |

Tableau des flux de trésorerie consolidés

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|---------------|---------------|
| FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE | | |
| Résultat net des sociétés intégrées | 285 | -2 906 |
| Charges et produits sans incidence sur la trésorerie : | | |
| - provisions à caractère de réserve | 103 | 299 |
| - amortissements | 2 132 | 2 502 |
| - provisions sur fonds de commerce | 20 | -52 |
| - autres produits à caractère de réserves | -193 | -316 |
| - impôts différés | 192 | -424 |
| - plus-values de cessions, nettes d'impôt | 49 | 497 |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | 2 588 | -400 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | -454 | -1 191 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 2 134 | -1 591 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations | -1 420 | -1 888 |
| Cessions d'immobilisations nettes | 1 068 | 538 |
| Incidence des variations de périmètre | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -352 | -1 350 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | | -1 151 |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | | |
| Incidence variation périmètre | | |
| Souscription d'emprunts | 377 | 0 |
| Remboursement d'emprunts | -1 497 | -1 298 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | -1 120 | -2 449 |
| Variation de trésorerie | 662 | -5 390 |
| Incidence des variations des cours des devises | -58 | 50 |
| Trésorerie d'ouverture | 1 256 | 6 696 |
| Trésorerie de clôture | 1 976 | 1 256 |
| Variation de trésorerie | 662 | -5 390 |
| Vérifications | 0 | 0 |

Tableau de variation des capitaux propres

| | Capital | Primes | Ecarts de réévaluation | Réserves consolidées | Ecarts de conversion | Résultat de l'exercice | Total |
|-------------------------------------|--------------|--------------|------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|---------------|
| Situation au 31.12.2013 | 2 300 | 7 477 | 105 | 26 634 | 16 | -2 906 | 33 626 |
| Incidence affectation des résultats | | | | -2 906 | | 2 906 | 0 |
| Autres mouvements | | | | -242 | 59 | 285 | 102 |
| Situation au 31.12.2014 | 2 300 | 7 477 | 105 | 23 486 | 75 | 285 | 33 728 |

Note aux états financiers consolidés pour le bilan au 31 DECEMBRE 2014

Note 1. Principes comptables

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au 31 Décembre 2014 sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

1.1. Consolidation

Les sociétés dans lesquelles DEVERNOIS SA exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont intégrées globalement.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 2. Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées ont tous été arrêtés au 31 Décembre 2014 et ont tous une durée de 12 mois.

Les bilans et comptes de résultat utilisés pour la consolidation sont ceux arrêtés par les organes de direction des sociétés concernées.

1.2. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

La règle de base est la conversion du bilan au taux de clôture et du compte de résultat, mois par mois, au taux moyen de chaque mois. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales doivent être enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

La seule société concernée est Italie 6. Les états financiers de la succursale étrangère de la société Italie 6 ont été convertis selon la méthode du cours de clôture à l'exception des capitaux propres qui ont été convertis au cours historique.

Par mesure de simplification, et par le fait que la société concernée, Italie 6, a un impact mineur sur les postes du compte de résultat consolidé, les opérations de résultat sont converties à un taux de clôture.

1.3. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 «Effets des

variations des cours des monnaies étrangères». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux. En conséquence, les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

L'écart de réévaluation constaté est comptabilisé :

- en marge opérationnelle pour les transactions commerciales réalisées par toutes les sociétés ;
- en produits sur prêts et placements ou en charges de financement pour les transactions financières ;
- directement en situation nette pour les transactions futures (pour la part efficace des couvertures). Les montants enregistrés en situation nette sont repris en résultat à la date de réalisation des opérations couvertes. La variation de valeur de la part inefficace des couvertures de flux futurs est comptabilisée en résultat en «Autres produits et charges».

1.4. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

1.5. Chiffre d'affaires

La société Devernois assure l'activité, la fabrication (au travers de son unité de fabrication et de son réseau de sous-traitants et de façonniers) et la commercialisation sous forme de ventes en gros d'articles de prêt-à-porter féminin, et accessoires de haut de gamme. Elle vend ses articles à 3 réseaux de distribution.

1.5.1. Ventes détaillants

Conformément à la norme IAS 18 «Revenus», les ventes en gros sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété ; celle-ci correspond généralement à la date de livraison. La société Devernois vend une partie de ses articles à des détaillants, composés de :

- un réseau 250 multimarques et de 18 franchisés en France et à l'étranger ; cette distribution de plus

en plus sélective quant aux choix des emplacements et des partenaires s'inscrit dans une politique de représentation de la marque dans un environnement haut de gamme.

- un réseau de grands magasins organisés au niveau national sous forme généralement de stands.

1.5.2. Ventes aux boutiques

La société Devernois vend aussi ses articles à ses filiales de distribution de vente au détail en France et à l'étranger, structurées autour de 120 points de vente en Europe. Cette distribution en propre devenue un axe prioritaire de développement s'appuie sur un réseau de points de vente sélectifs, avec des flag-ship dans plusieurs grandes villes européennes (Bruxelles, Madrid, Genève, Luxembourg). Elle permet d'assurer une image cohérente de la marque dans son univers haut de gamme et assure, à l'appui des moyens mis en œuvre sur le plan du back office logistique, des systèmes d'informations et du merchandising une valorisation des produits de la collection dans ses différentes gammes.

Dans le cadre de la commercialisation de ses produits, le Groupe DEVERNOIS et plus particulièrement ses filiales de distribution françaises et étrangères pratiquent des remises spéciales pour fidéliser ses clientes. Ces remises peuvent prendre la forme de remises « anniversaires », « remises fidélités » ou remises « cadeaux clients ». Toutes ces remises font l'objet d'un suivi attentif dans leur attribution de la part des services comptables du siège social.

1.5.3. Ventes aux affiliés

Enfin, la société Devernois vend ses articles à un réseau d'affiliés en France et à l'étranger, constitué de 11 points de vente ; ces clients sont issus, pour la moitié d'entre eux, du réseau franchisé et ont suivi la politique de passage au nouveau concept. Ce développement commercial a été choisi pour la maîtrise qu'il permet en matière de gestion des stocks et de rotation des collections.

1.6. Marge opérationnelle

Le groupe utilise la marge opérationnelle comme principal indicateur de performance. La marge opérationnelle correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges, qui comprennent principalement l'effet des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels ;
- du résultat financier ;
- des impôts courants et différés.

1.7. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du groupe

dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Plus aucun écart d'acquisition n'existe dans le groupe DEVERNOIS.

1.8. Immobilisations incorporelles

1.8.1. Fonds de commerce et droits au bail

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles», la valeur brute des fonds de commerce et droits au bail correspond à leur coût d'acquisition, comprenant les frais d'acquisitions, c'est à dire les droits de mutation, honoraires et frais d'actes liés aux acquisitions. Ces frais sont maintenus en charges dans les comptes sociaux des filiales de distribution pour des raisons fiscales, et sont donc retraités dans les comptes consolidés.

Dépréciation

Les fonds de commerce et droits au bail sont rattachés à la division Boutiques.

En disposition de la norme IAS 36 «Dépréciation des actifs» les fonds de commerce et droits au bail doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels. Ces tests consistent à comparer, dans un premier temps, la valeur nette comptable des actifs avec leur prix de vente estimé. Si le prix de vente estimé s'avère inférieur à la valeur nette comptable, une valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés est calculée et comparée à la valeur nette comptable pour estimer la dépréciation.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.

Cette valeur n'est retenue pour le calcul de la dépréciation que si elle est supérieure au prix de vente estimé du fonds de commerce.

La division Boutiques regroupe autant d'UGT qu'il y a de boutiques.

La division Affiliés constitue à elle seule une UGT (SOCAD).

La division Ventes en gros constitue à elle seule une UGT (DEVERNOIS).

Par mesure pratique, le groupe a décidé de faire établir au deuxième semestre de chaque exercice, par un cabinet d'évaluation nationalement reconnu pour le réseau français et des experts indépendants pour les filiales étrangères, une estimation unique de la valeur

de marché de chacun des fonds de commerce et droits au bail. Cette valeur, considérée comme la valeur vénale, est utilisée pour les tests de dépréciation lors de l'arrêté des comptes semestriels destinés à la consolidation et pour l'arrêté annuel.

Cette méthode étant appliquée depuis le 01/01/2005 dans les comptes sociaux de la filiale française de la division «boutique», SOFRADE, les seuls retraitements comptabilisés en consolidation concernent les frais d'acquisition des fonds et les sursis d'imposition. Concernant les filiales étrangères de la même division, certaines doivent amortir leurs fonds de commerce selon la réglementation locale. Ces amortissements sont annulés et la dépréciation selon la méthode exposée ci-dessus est constatée en comptes consolidés.

1.8.2. Frais de collection

Selon la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles», les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Selon les dispositions de la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles», les frais de création de collection constituent des frais de développement et doivent être activés. Ils sont évalués aux coûts directs de production et constatés en «Production stockée et immobilisée». Ils sont entièrement amortis en fonction du nombre de pièces produites par saison et sortis de l'actif sur l'exercice de production de la collection.

Ces actifs sont constatés dans les comptes sociaux depuis le 01/01/2005 et ne génèrent donc pas de retraitement consolidé.

1.8.3. Autres immobilisations incorporelles produites ou acquises

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels essentiellement) sont amorties sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue.

1.9. Immobilisations corporelles

1.9.1. Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 «Immobilisations corporelles», la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou à une prolongation de la durée d'utilité du bien.

Ces principes sont appliqués dans les comptes sociaux des sociétés françaises du groupe par application rétrospective du règlement CRC N° 2004 06 dans ses options compatibles avec les IFRS à l'exception des frais d'acquisition maintenus en charge pour des considérations fiscales.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 «Contrats de location», sont présentées à l'actif pour la valeur de marché. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrites ci-dessous.

Le groupe loue pour son exploitation les locaux de la SCI DISPRO. La spécificité des équipements, les liens économiques et la communauté de dirigeants permettent d'analyser ce contrat comme une location financement. Conformément à la norme IAS 17, il est donc constaté un actif immobilier amorti dans les mêmes conditions que les constructions en pleine propriété du groupe. L'endettement rattaché à cet actif est intégralement remboursé au 31/12/2014. Ce contrat de location financement ne peut être activé dans les comptes sociaux.

1.9.2. Amortissement

Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, notamment celui des véhicules, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

| Durées d'utilisation, en années | |
|---------------------------------|---------|
| Constructions | 20 – 80 |
| Matériels et outillages | 10 – 30 |
| Matériels et mobilier de bureau | 5 – 20 |
| Matériels de transport | 5 – 10 |
| Agencements et installations | 10 – 20 |

1.10. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs», la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et

incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le groupe aux fonds et droits au bail.

1.11. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement et la trésorerie.

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Quand il y a lieu, elles font l'objet d'une dépréciation, étudiée cas par cas, en fonction des risques encourus sur chacune d'elles.

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à la juste valeur au 31 Décembre 2014. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode de «premier entré, premier sorti». Au 31 Décembre 2014, il n'y a aucun écart significatif entre la juste valeur du portefeuille de valeurs mobilières et sa valeur comptable.

A la date d'établissement des comptes, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur boursière du portefeuille.

Au 31 Décembre 2014, aucune provision n'a été constituée.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 «Instruments financiers : comptabilisation et évaluation». Cette norme a été adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004.

1.11.1. Evaluations et comptabilisation des actifs financiers

Actifs détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les décotes ou primes sont étalées en résultat sur la durée de détention des titres.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts «aides à la construction», les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan

comprend le capital restant dû. Ils font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation et les titres de placement. Les titres de participation représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Leur valeur est non significative au bilan.

Actifs financiers en juste valeur par résultat

Les titres de placement incluent les titres cessibles à court terme. Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le groupe estime représentera leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie du compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

1.11.2. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

1.12. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la procédure suivante :

- Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation.
- La valorisation des matières premières, produits intermédiaires et en cours s'opère, en fonction de leur saison, au prix réel pondéré, c'est-à-dire au prix unitaire où la matière a été achetée, chaque pièce de tissu ou chaque carton ayant fait l'objet d'une facture saisie en GPAO rattachée à une saison. Au cas où une matière ne serait pas liée à un achat (régularisation de stock), la valorisation s'opère sur la base de la gamme de fabrication.
- Les produits finis sont valorisés selon la méthode suivante :

Produits fabriqués en interne :

- Ces produits sont valorisés en fonction des coûts d'approvisionnement et de confection réels pondérés, issus des factures comptabilisées, et appliqués aux

coûts d'unité d'œuvre réels de l'exercice. Ces coûts directs sont majorés des charges indirectes de production, incluant la dotation aux amortissements des frais de création des collections produites.

Produits de négoce :

Ces produits sont valorisés aux prix de revient réels pondérés issus des factures comptabilisées et incluant des frais généraux réels tels que les frais de port, l'emballage, les frais d'assurances.

Il n'y a pas de modifications relatives aux méthodes de dépréciation des stocks qui sont toujours établies par rapport à une valeur commerciale prévisible de revente.

1.13. Impôts

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'insérer dans un avenir prévisible.

Les crédits d'impôts résultant des pertes fiscales reportables des sociétés ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur des bénéfices prochains est probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les taux d'imposition retenus pour l'exercice sont :

- pour les sociétés françaises faisant partie du périmètre de l'intégration fiscale de DEVERNOIS SA le taux légal pour 2014, soit 33,33 %.
- pour Devernois Belgique, le taux légal pour 2014, soit 33,99 %
- pour Italie 6, le taux légal pour 2014, soit 25%
- pour Devernois Espana, aucune fiscalité n'est retenue.
- pour Devernois Luxembourg, le taux légal pour 2014 soit 29.25%
- pour Devernois Portugal, le taux légal pour 2013 soit 12,50%

1.14. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au

bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation, en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

Conformément à la norme IAS 19, les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en provisions pour charges.

Les médailles du travail n'ont pas été provisionnées car l'impact n'est pas significatif.

Ces principes sont appliqués dans les comptes sociaux à l'exception des indemnités de fin de carrière constatées en engagement hors bilan mais selon la même évaluation.

1.15. Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 «Avantages du personnel», dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués chaque année, suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à soixante-cinq ans ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts avant 2013, étaient retenus en résultat suivant la méthode du corridor : ils étaient étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

A compter du 1er Janvier 2013 les écarts actuariels doivent être comptabilisés en capitaux propres en autres éléments du résultat global selon la nouvelle version IAS 19.

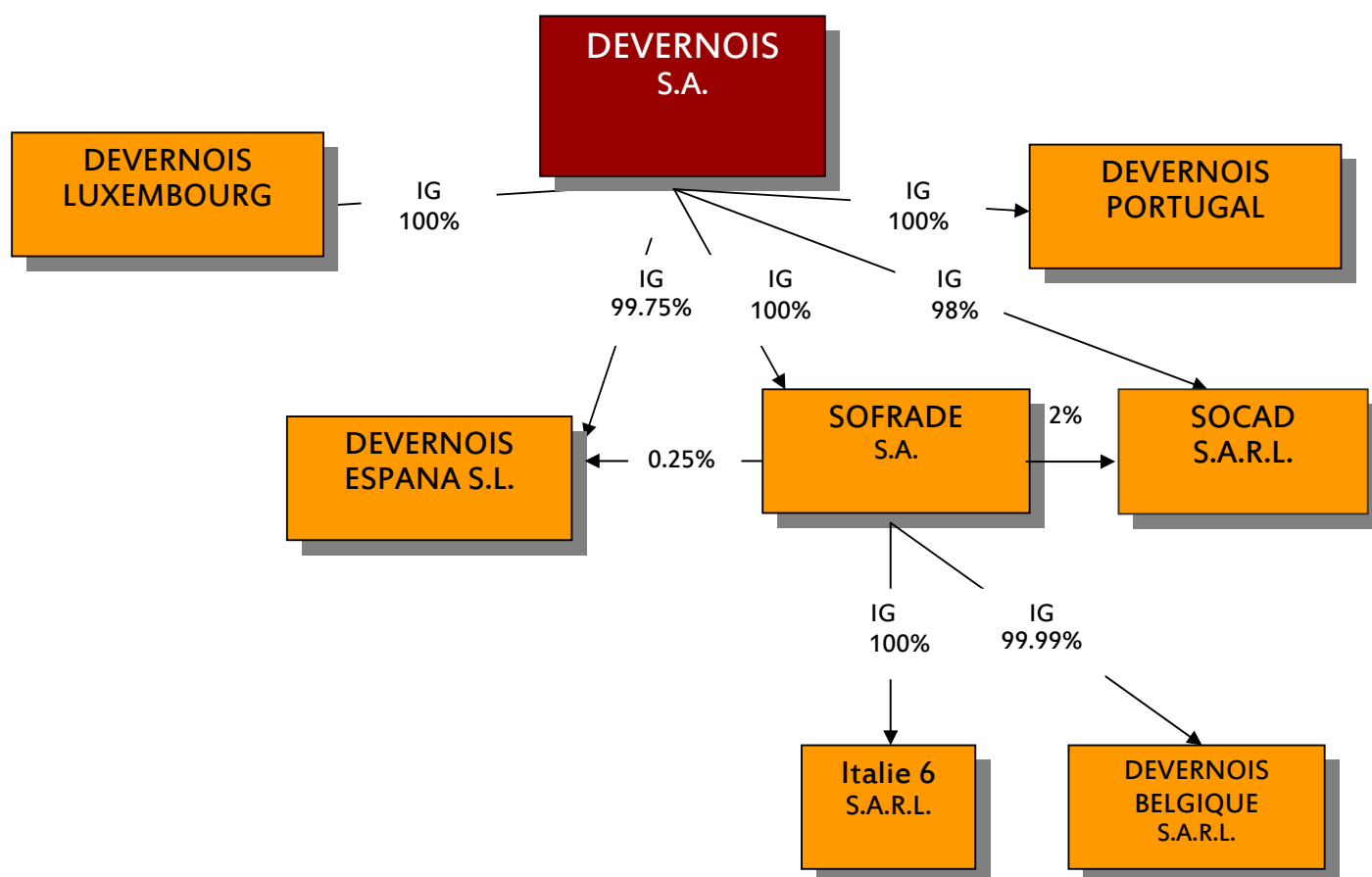
1.16. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par un groupe doivent être enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres et le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

A l'heure actuelle, le groupe ne détient pas de titres d'autocontrôle.

Note 2. Périmètre de consolidation

2.1. Noms des sociétés consolidées



2.2. Evolution significative du périmètre en 2014

Entrée d'une société Italienne « DEVERNOIS ITALIA » au cours de l'exercice 2014. Cette société n'a pas été consolidée eu égard au caractère non significatif de son chiffre d'affaires et de son activité sur la période.

2.3. Impacts des changements du périmètre de consolidation sur les données consolidées

Non significatif.

Note 3. Information sectorielle

En application de l'IFRS 8 « Informations sectorielles », le seul niveau d'information sectorielle est le secteur d'activité. Cette information est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

Les clients détaillants du Groupe DEVERNOIS se répartissent selon le CA de la façon suivante :

- France : 2 007 K€ contre 2 324 K€ en 2013.
- Europe : 1 539 K€ contre 1 400 K€ en 2013.
- Hors Europe : 2 909 K€ contre 3 235 KE en 2013.

Le groupe est géré en trois segments principaux :

- division détaillants
- division boutiques
- division affiliés

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante.

Les relations commerciales interactivités ont été analysées et ne représentent pas des montants significatifs. Pour cette raison, elles n'ont pas été retraitées pour la présentation sectorielle.

| Compte de résultat 31/12/2014 | Détaillants | Boutiques | Affiliés | Non affecté | TOTAL |
|--|-------------|-------------|------------|-------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 6 456 | 30 224 | 1 722 | 0 | 38 402 |
| Marge opérationnelle | 910 | -564 | 414 | 0 | 760 |
| Résultat sectoriel | 945 | -818 | 414 | 0 | 541 |
| Résultat financier | 0 | 0 | 0 | 62 | 62 |
| Charges d'impôt | 0 | 0 | 0 | -318 | -318 |
| Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultat consolidé net | 945 | -818 | 414 | -256 | 285 |

| ACTIF 31/12/2014 | Détaillants | Boutiques | Affiliés | Non affecté | TOTAL |
|----------------------|--------------|---------------|--------------|-------------|---------------|
| Actifs non courants | 923 | 33 313 | 138 | 797 | 35 171 |
| Actifs courants | 2 763 | 11 199 | 964 | 0 | 14 926 |
| TOTAL GENERAL | 3 686 | 44 512 | 1 102 | 797 | 50 097 |

| PASSIF 31/12/2014 | Détaillants | Boutiques | Affiliés | Non affecté | TOTAL |
|-----------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Capitaux propres | 10 191 | 20 345 | 3 448 | -256 | 33 728 |
| Intérêts minoritaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Passifs non courants | 0 | 0 | 0 | 3 547 | 3 547 |
| Passifs courants | 2 328 | 8 651 | 335 | 1 508 | 12 822 |
| TOTAL GENERAL | 12 519 | 28 996 | 3 783 | 4 799 | 50 097 |

Note 4. Chiffre d'affaires

| (en K €) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Ventes de biens | 38 029 | 37 347 |
| Prestations de services | 373 | 250 |
| Total | 38 402 | 37 597 |

Note 5. Effectif

L'effectif moyen s'établit ainsi :

| | Année 2014 | Année 2013 |
|--------------|------------|------------|
| Cadres | 85 | 83 |
| ETAM | 212 | 225 |
| Ouvriers | 9 | 21 |
| Total | 306 | 329 |

Note 6. Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements figurant à l'actif concernent les actifs suivants :

| (en K €) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Frais de collection | 218 | 292 |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 680 | 2 653 |
| Matériel | 4 348 | 4 209 |
| Autres immobilisations corporelles | 11 304 | 10 846 |
| Total | 18 550 | 18 000 |

Note 7. Autres produits et charges d'exploitation

| (en K €) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-----------------|------------|------------|
| Autres produits | 165 | 278 |
| Autres charges | (158) | (203) |
| | 7 | 75 |

Note 8. Autres produits et charges opérationnels

Ils comprennent principalement les pertes et profits et les variations de provisions couvrant des événements exceptionnels.

| (en K €) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-----------------|------------|------------|
| Autres produits | 1 488 | 896 |
| Autres charges | (1 707) | (2 281) |
| | (219) | (1 385) |

Note 9. Produits sur prêts et placement de trésorerie

| (en K €) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Produits financiers sur prêts | | |
| Produits financiers sur trésorerie | 7 | 29 |
| Réévaluation des titres de placement en option juste valeur | | |
| Résultat sur instruments de taux associés aux placements | | |
| Total | 7 | 29 |

Note 10. Charges de financement

| (en K €) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Frais financiers sur autres emprunts | 96 | 127 |
| Frais financiers sur découverts bancaires | 60 | 49 |
| Frais financiers sur location financement | | |
| Résultat de change sur opérations financières | | |
| Résultat des couvertures sur emprunts | | |
| Autres | | |
| Total | 156 | 176 |

Note 11. Impôts sur les résultats

Ne figure dans ce tableau que les sociétés fiscalisées (DEVERNOIS Espagne exclue).

11.1. Charge d'impôt sur les résultats des sociétés intégrées

11.1.1. Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

| (en K €) | Sociétés françaises | Sociétés Etrangères | TOTAL |
|--|------------------------|------------------------|------------|
| Résultat consolidé avant impôts | 1 196 | (375) | 821 |
| Taux d'I.S. en vigueur en 2014 | | | |
| I.S. théorique | 399 | (105) | 294 |
| 1 – Ecart sur comptes sociaux | | | |
| Effet des variations de taux d'I.S. | | | |
| Effet des différences permanentes d'imposition | (323) | 102 | (221) |
| Incidence intégration fiscale | | | |
| 2 – Ecart sur comptes consolidés | | | |
| Effet des variations de taux d'I.S. | | | |
| Effet des différences permanentes d'imposition | 228 | 17 | 245 |
| TOTAL | 304 | 14 | 318 |

La société DEVERNOIS SA est dans le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Le périmètre d'intégration inclut les sociétés suivantes françaises du groupe : DEVERNOIS, SOFRADE, SOCAD et Italie 6 pour sa partie française.

11.1.2. Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 1.13.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33.33 %.

11.2. Réconciliation entre le taux légal en France et à l'étranger et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

L'effet du changement de taux en France correspond à la réévaluation des impôts différés à la clôture en fonction de la modification des taux d'imposition votés.

| | |
|----------------------------|------------------------------|
| *** Taux d'IS en vigueur : | Devernois Belgique : 33,99 % |
| | Italie 6 : 25,00 % |
| | Devernois : 33,33 % |
| | Socad, Sofrade : 33.33 % |
| | Luxembourg : 29.25 % |
| | Portugal : 12.50 % |

11.3. Actifs sur déficit

| (en K €) | Ouverture | Variations de l'exercice | | Clôture |
|-------------------------------------|------------|---------------------------|-------------------------|------------|
| | | Nouveaux déficits générés | Utilisations de déficit | |
| Impôts différés actifs sur déficit* | 488 | 212 | | 276 |
| Total | 488 | 212 | | 276 |

Concerne uniquement Devernois Belgique et Devernois (pour le déficit fiscal du groupe intégré), pour laquelle les déficits sont indéfiniment reportables.

Note 12. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice. Il est de 0.95 € par action au 31 Décembre 2014.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détentions par le groupe de ses propres actions.

Note 13. Immobilisations incorporelles

| Brut | Valeurs brutes | Acquisitions | Cessions | Ecart de Conversion et correction VI | Valeurs Brutes |
|--------------------------------|----------------|--------------|--------------|--------------------------------------|----------------|
| | 31/12/13 | | | | 31/12/2014 |
| Frais d'établissement | | | | | |
| Frais de collection | 560 | 922 | 1 049 | | 433 |
| Concessions, brevets, licences | 2 805 | 3 | 38 | | 2 770 |
| Fonds commercial | 31 070 | 164 | | | 31 234 |
| Avances et acomptes | 569 | 345 | 553 | | 361 |
| Total Valeurs | 35 004 | 1 434 | 1 640 | | 34 798 |

| Amortissements | Cumulés 31/12/13 | Dotations | Reprises | Ecarts de conversion | Cumulés 31/12/2014 |
|--------------------------------|---------------------|--------------|--------------|-------------------------|-----------------------|
| Frais d'établissement | | | | | |
| Frais de collection | 292 | 975 | 1 049 | | 218 |
| Concessions, brevets, licences | 2 653 | 65 | 38 | | 2 680 |
| Fonds commercial | | | | | |
| Avances et acomptes | | | | | |
| Total Amortissements | 2 945 | 1 040 | 1 087 | | 2 898 |

Note 14. Immobilisations corporelles

| Brut | Valeurs brutes 31/12/2013 | Acquisitions | Cessions | Ecarts de Conversion V I | Valeurs Brutes 31/12/2014 |
|-----------------------------------|------------------------------|--------------|--------------|-----------------------------|------------------------------|
| Terrains | 572 | | 107 | | 465 |
| Constructions | 5 133 | 7 | 1 018 | | 4 122 |
| Installations techn. mat. outill. | 4 987 | 70 | 126 | | 4 931 |
| Autres immobilisations | 11 502 | 367 | 323 | | 11 546 |
| Immobilisations en cours | 18 | 4 | 2 | | 20 |
| Avances et acomptes | 4 | 11 | | | 15 |
| | 22 216 | 459 | 1 576 | | 21 099 |

| Amortissements | Cumulés 31/12/13 | Dotations | Reprises | Ecarts de Conversion VI | Cumulés 31/12/2014 |
|-----------------------------------|---------------------|--------------|------------|-------------------------------|-----------------------|
| Constructions | 2 420 | 115 | 96 | | 2 439 |
| Installations techn. mat. outill. | 4 209 | 226 | 87 | | 4 348 |
| Autres immobilisations | 8 426 | 751 | 318 | 6 | 8 865 |
| Immobilisations en cours | | | | | |
| Avances et acomptes | | | | | |
| Total Amortissements | 15 055 | 1 092 | 501 | 6 | 15 652 |

Note 15. Immobilisations financières

| Brut | Valeurs brutes 31/12/013 | Acquisitions | Cessions | Ecarts de conversion | Valeurs Brutes 31/12/2014 |
|---------------------------|-----------------------------|--------------|-----------|-------------------------|------------------------------|
| Autres titres immobilisés | 4 | | | | 4 |
| Prêts | | | | | |
| Autres immob. financières | 1 174 | 77 | 36 | | 1 215 |
| Total Valeurs | 1 178 | 77 | 36 | | 1 219 |

Note 16. Autres actifs non courants

Ces actifs concernent les créances d'impôt différé pour un montant de 797 K€.

Note 17. Créances de financement

Néant.

17.1. Montant des créances douteuses

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Clients et comptes rattachés brut | 1 918 | 1 612 |
| Provision pour clients douteux | (72) | (72) |
| Montant net | 1 846 | 1 540 |

17.2. Evolution des provisions pour créances douteuses

| (en K €) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Dotations créances douteuses | (24) | (34) |
| Reprise créances douteuses | 25 | 141 |
| Pertes sur créances irrécouvrables | (28) | (128) |
| Rentrées sur créances amorties | | |
| Total | (27) | (21) |

Note 18. Stocks

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Matières premières | 1 067 | 1 252 |
| Produits en cours | 97 | 100 |
| Produits intermédiaires et finis | 807 | 1 233 |
| Marchandises | 8 235 | 6 891 |
| Total valeur brute | 10 206 | 9 476 |
| Provisions pour dépréciation | 2 | 2 011 |
| Total valeur nette | 7 926 | 7 465 |

Note 19. Autres débiteurs

| (en K €) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|--------------|--------------|
| Autres créances (nettes de provisions) | 2 132 | 1 800 |
| Charges constatées d'avance | 639 | 457 |
| Total | 2 771 | 2 257 |

Note 20. Trésorerie

| (en K €) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Placements (VMP) | | |
| - dont provisions | | |
| Comptes courants bancaires et caisses | 2 383 | 2 306 |
| Total | 2 383 | 2 306 |

Note 21. Capitaux propres

21.1. Composition du capital

| Décomposition du capital social | Nombre | Montant |
|---|---------|---------|
| Actions composant le capital social en début d'exercice | 299 058 | 2 300 |
| Actions composant le capital social en fin d'exercice | 299 058 | 2 300 |

21.2. Tableau de variation des capitaux propres

| | Capital | Primes | Ecart de réévaluation | Réserves consolidées | Ecart de conversion | Résultat de l'exercice | Total |
|-------------------------------------|---------|--------|-----------------------|----------------------|---------------------|------------------------|--------|
| Situation au 31.12.2013 | 2 300 | 7 477 | 105 | 26 634 | 16 | -2 906 | 33 626 |
| Incidence affectation des résultats | | | | -2 906 | | 2 906 | 0 |
| Autres mouvements | | | | -242 | 59 | 285 | 102 |
| Situation au 31.12.2014 | 2 300 | 7 477 | 105 | 23 486 | 75 | 285 | 33 728 |

| | | |
|--|------|--------|
| Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | N | N-1 |
| Résultat net | 285 | -2 906 |
| Ecart de conversion des filiales étrangères selon IAS 21 | 59 | -50 |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises selon IAS 39 | | |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément à IAS 39 (changement de méthode n-1) | | |
| Réévaluation des immobilisations sur option conformément à IAS 16 & 38 | -193 | -117 |
| Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies sur option conformément à IAS 19 | -49 | -21 |
| Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence, IAS 28 & 31 | | |
| Impôts conformément à IAS 12 (si montants précédents (1) non présentés nets d'impôts) | | |
| Total des gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres | -183 | -188 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | |
| - dont part du groupe | 102 | -3 094 |
| - dont part des intérêts minoritaires | | |

Note 22. Provisions

22.1. Détail des provisions

| | Valeur au 31.12.2013 | Corrections AN | Augmen- tations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Reprises sur provisions actif | Valeur au 31/12/2014 |
|--|-------------------------|-------------------|--------------------|-----------------------|------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | | | | | | |
| . pour indemnités de fin de carrière | 455 | | 70 | 10 | | | 515 |
| . pour litiges | 629 | | 482 | 251 | 44 | | 816 |
| . pour autres risques | | | | | | | |
| . pour autres charges | 398 | | 224 | 320 | | | 302 |
| Sous-Total | 1 482 | | 776 | 581 | 44 | | 1 633 |
| PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT | | | | | | | |
| . sur stocks et en-cours | 2 011 | | 2 280 | | | 2 011 | 2 280 |
| . sur comptes clients | 72 | | 25 | | | 25 | 72 |
| . sur autres créances | 8 | | | | | | 8 |
| . sur disponibilités | | | | | | | |
| Sous-Total | 2091 | | 2 305 | 581 | 44 | 2 036 | 2 360 |
| PROVISION POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE | | | | | | | |
| . sur terrain | 144 | | | | | | 144 |
| . sur fonds | 4 029 | | 364 | | | 344 | 4 049 |
| Sous-Total | 4 173 | | 364 | | | 344 | 4 193 |
| Total | 7 746 | | 3 445 | 581 | 44 | 2 380 | 8 186 |

* Impact sur les capitaux propres : 49 k€

Provisions pour litiges :

Ces provisions concernent des litiges à caractère commercial et des litiges à caractère social pour des assignations engagées avant la date d'établissement des comptes. Elles ont été évaluées sur la base du risque estimé par la société après consultation de ses conseils.

Note 23. Engagements de retraites et assimilés

23.1. Engagements de retraites

23.1.1. Hypothèses retenues

- Taux d'actualisation : 2.25%
- Taux de rotation : faible pour la société mère.
- Age conventionnel de départ : 65 ans.
- Condition de départ : départ volontaire.
- Droits acquis : convention collective de l'entreprise qui s'applique.

Les engagements de retraite concernent les deux sociétés françaises ayant du personnel, les sociétés DEVERNOIS et SOFRADE. Il n'y a plus d'engagements concernant la société DEVERNOIS ESPANA, les conditions réglementaires n'étant plus remplies.

23.1.2. Eléments chiffrés

| (en K €) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------------|------------|------------|
| IFC | 515 | 455 |
| Total | 515 | 455 |

L'impact sur le résultat s'élève à -11 K€.

L'impact sur les capitaux propres est de 49 K€.

23.2. Médailles du travail

Non significatif.

Note 24. Passifs financiers courants et non courants des activités industrielles et commerciales

24.1. Détail des emprunts

| (en K €) | Valeur bilan au | Nominal | Echéances du nominal | |
|--|-----------------|---------|----------------------|--------|
| | 31/12/2014 | | < 1 an | > 1 an |
| | Coût amorti ou | | | |
| | juste valeur | | | |
| Emprunts obligataires | | | | |
| Fonds de participation des salariés à long terme | | | | |
| Emprunts sur locations financement long terme | | | | |
| Autres emprunts à long terme | 2 712 | | 1 102 | 1 610 |
| A la clôture de l'exercice | | | | |

24.2. Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

| (en K €) | Solde au bilan | Monnaie |
|-----------------------------|----------------|------------|
| | au 31/12/2014 | d'émission |
| Concours bancaires courants | | |
| Banques créditrices | 406 | Euro |
| Total | 406 | |

24.3. Dettes financières diverses

| (en K €) | Valeur bilan au 31/12/2014 | Echéances | |
|-----------------------------------|-----------------------------|-----------|--------------|
| | Coût amorti ou juste valeur | < 1 an | De 1 à 5 ans |
| Comptes courants d'associés | 0 | 0 | |
| A la clôture de l'exercice | 0 | 0 | |

Note 25. Autres passifs non courants

| (en K €) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|--------------|--------------|
| Provisions pour risques et charges non courantes | | |
| Impôts différés passifs | 1 937 | 1 786 |
| Participation des salariés | | |
| Total | 1 937 | 1 786 |

Note 26. Autres passifs courants

| (en K €) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes fiscales et sociales | 3 364 | 3 432 |
| Fournisseurs | 5 022 | 4 755 |
| Clients créditeurs | 77 | 124 |
| Produits constatés d'avance | | 0 |
| Provisions pour risques et charges courantes | 1 633 | 1 481 |
| Créditeurs divers | 1 218 | 602 |
| Total | 11 314 | 10 394 |

Note 27. Engagements donnés

Les engagements donnés représentent des cautionnements accordés par DEVERNOIS à :

| | |
|------------------|----------|
| - Italie 6 pour | 83 K€ |
| - Sofrade pour | 2 059 K€ |
| soit un total de | 2 142 K€ |

Les engagements reçus représentent 30 K€ (créances assorties de garanties).

Note 28. Rémunération des dirigeants

- Monsieur Thierry BRUN, président du directoire de la société,
- Madame Séverine BRUN, directeur général de la société,
- Madame Zélia BOËL, présidente du conseil de surveillance de la société,
ont perçu, ensemble, au titre des avantages à court terme, la somme de 313 K€ sur l'année 2014 sur l'ensemble des sociétés du groupe et sociétés liées.

Note 29. Passifs éventuels

Néant.

Note 30. Honoraires des commissaires aux comptes

| Honoraires | CAC Gescomm | | CAC Excofidogest | |
|------------|-------------|-------|------------------|-------|
| | 2014 | 2013 | 2014 | 2013 |
| DEVERNOIS | 39 K€ | 43 K€ | 39 K€ | 43 K€ |
| SOFRADE | 35 K€ | 37 K€ | - | - |
| SOCAD | 4 K€ | 4 K€ | - | - |
| TOTAL | 78 K€ | 84 K€ | 39 K€ | 43 K€ |

Note 31. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 32. Transaction avec les parties liées

Les parties liées sont HSTB, SCI AIX IMMO, SCI DAX IMMO et les dirigeants de la société DEVERNOIS. Le montant des refacturations de la holding HSTB pour le groupe s'élève pour l'exercice 2014 à 245 K€. En dehors des rémunérations des dirigeants mentionnés en note 28 il n'y a pas d'autres relations entre les parties liées.

Note 33. Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation accumulé correspondant aux droits acquis s'élève à 15 804 heures au 31/12/2014.

Note 34. Eléments significatifs de l'exercice

Néant.

Note 35. Couvertures de change

Concernant les risques de change, la société est exposée pour ses transactions en dollars relatives à ses achats de marchandises, et en livre sterling et franc suisse pour les ventes réalisées en Angleterre et en Suisse. Une politique de couverture de la devise dollar a été mise en place et les besoins annuels en dollars sont couverts par des contrats de change à terme.

A la fin de l'année 2014, des couvertures sont toujours en cours pour des montants de 1 895 K\$ à un taux de 1.29 dollar pour un euro alors que le cours du dollar au 31 décembre 2014 était de l'ordre de 1.2141. Ces couvertures nous permettent de faire face aux achats du Groupe sur le début de l'année 2015 et la fin de la saison d'été 2015.

De nouvelles couvertures seront prises sur le début de l'année 2015 pour faire face aux besoins d'achats en dollars de l'hiver 2015.

Concernant les autres devises, les flux restants à des niveaux très faibles, il n'est pas pratiqué de couverture de change.

| Devise | Echéance | Montant minimal k\$ | Solde au 31/12/2014 k\$ | Cours de couverture moyen euro / dollar | Solde converti en euro |
|--------|----------------|---------------------|-------------------------|---|------------------------|
| USD | Mars sept 2015 | 2 800 | 1 895 | 1,28689 | 1 473 |

L'impact de cette couverture au 31/12/2014 s'élève à 93 k€. Il est donc jugé non significatif et n'a pas fait l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DEVERNOIS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous nous sommes assurés du caractère approprié des principes comptables retenus dans le cadre de l'application des normes comptables internationales IFRS, de leur correcte application et de leur présentation dans la partie 1 de la note aux états consolidés.

Par ailleurs, les autres appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère raisonnable, sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes, des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés, ainsi que leur présentation d'ensemble, notamment pour ce qui concerne :

- les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement,
- les variations de périmètre,
- les tests de dépréciation sur les actifs incorporels,
- le traitement des locations financement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à ROANNE – le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Jean Michel LANNES

GESCOMM
Valérie GAUMARD

Membres de la Compagnie Régionale de LYON



COMPTES SOCIAUX

Bilans comparés

de la société DEVERNOIS SA

| Actif (milliers d'euros) | 2014 | | Net | 2013 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Brut | Amort et Prov | | Net |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations Incorporelles | | | | |
| Frais de recherche et développement | 433 | 218 | 215 | 268 |
| Concessions, brevets, licences marques, procédés, droits et valeurs similaires | 2 738 | 2 656 | 82 | 138 |
| Fonds commercial (1) | 2 | 0 | 2 | 2 |
| Autres immobilisations incorporelles | 345 | 0 | 345 | 423 |
| Immobilisations Corporelles | | | | |
| Terrains | 293 | 144 | 149 | 195 |
| Constructions | 2 472 | 1 892 | 581 | 1 069 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | 3 949 | 3 678 | 272 | 407 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 417 | 2 032 | 386 | 448 |
| Immobilisations corporelles en cours | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations Financières (2) | | | | |
| Participations | 8 125 | 0 | 8 125 | 8 115 |
| Créances rattachées à des participations | 13 004 | 0 | 13 004 | 13 004 |
| Autres titres immobilisés | 5 | 0 | 5 | 5 |
| Prêts | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations financières | 34 | 0 | 34 | 34 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE | 33 816 | 10 619 | 23 197 | 24 108 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en cours | | | | |
| Matières premières et autres approvisionnements | 1 067 | 447 | 620 | 833 |
| En cours de production biens et services | 97 | | 97 | 100 |
| Produits intermédiaires et finis | 711 | 487 | 223 | 216 |
| Marchandises | 3 476 | 312 | 3 164 | 2 807 |
| Avances et acomptes sur commandes | | | | |
| Créances (3) | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 15 683 | 25 | 15 658 | 14 460 |
| Autres créances | 16 834 | 8 | 16 826 | 16 697 |
| Valeurs mobilières de placement | | | | |
| Actions Propres | 0 | | 0 | 0 |
| Autres titres | 0 | | 0 | 0 |
| Disponibilités | 541 | | 541 | 460 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | | | |
| Charges constatées d'avance | 125 | | 125 | 144 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | 38 535 | 1 279 | 37 256 | 35 717 |
| Ecart de conversation actif | 0 | | 0 | 4 |
| TOTAL ACTIF | 72 352 | 11 898 | 60 454 | 59 828 |
| (1) Dont droit au bail | | | 2 | 2 |
| (2) Dont à moins d'un an | | | 0 | 0 |
| (3) Dont à plus d'un an | | | 0 | 0 |

Bilans comparés de la société DEVERNOIS SA 2014

| Passif (milliers d'euros) | 2014 | 2013 |
|---|---------------|---------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital (dont versé) | 2 300 | 2 300 |
| Prime d'émission, fusion... | 7 477 | 7 477 |
| Ecart de réévaluation | 105 | 105 |
| RESERVES | | |
| Réserve légale | 230 | 230 |
| Réserves réglementées | 0 | 0 |
| Autres | 30 517 | 30 397 |
| Report à nouveau | -550 | -550 |
| Résultat de l'exercice | 882 | 120 |
| Provisions règlementées | 852 | 1 114 |
| CAPITAUX PROPRES | 41 813 | 41 193 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| Provisions pour risques | 355 | 161 |
| Provisions pour charges | 3 960 | 3 620 |
| TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 4 315 | 3 781 |
| DETTES (1) | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) | 470 | 1 800 |
| Emprunts et dettes financières diverses (3) | 3 576 | 2 797 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 3 629 | 3 617 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 252 | 1 402 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 7 | 7 |
| Autres dettes | 5 370 | 5 187 |
| TOTAL DES DETTES | 14 305 | 14 810 |
| COMPTE DE REGULARISATION | | |
| Ecart de conversion passif | 21 | 44 |
| TOTAL PASSIF | 60 454 | 59 828 |
| (1) Dont à plus d'un an | 132 | 0 |
| Dont à moins d'un an | 14 173 | 14 810 |
| (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires | 235 | 960 |
| (3) Dont Emprunts participatifs | 0 | 0 |

Compte de résultats 2014-2013

comparés de la société DEVERNOIS SA

| En Milliers d'euro | 2014 | 2013 |
|---|---------------|---------------|
| PRODUITS D EXPLOITATION | | |
| Ventes de Marchandises | 20 857 | 22 636 |
| Production vendue | 6 753 | 6 543 |
| CHIFFRE D AFFAIRES NET | 27 610 | 29 179 |
| Dont à l'exportation | 0 | 11 465 |
| Production stockée | 124 | -259 |
| Production immobilisée | 844 | 1 072 |
| Reprises sur Provisions, transferts de charges ... (1) | 4 735 | 4 490 |
| Autres produits (2) | 313 | 341 |
| TOTAL DES PRODUITS D EXPLOITATION | 33 627 | 34 823 |
| CHARGES EXPLOITATION | | |
| Achats de marchandises | 8 478 | 9 352 |
| Variation de stock | -463 | 200 |
| Achats de matières premières et autres approvisionnement | 1 651 | 1 636 |
| Variation de stock | 185 | 31 |
| Autres achats et charges externes | 7 134 | 7 591 |
| Impôts,taxes et versements assimilés | 304 | 485 |
| Salaires et traitements | 2 910 | 3 463 |
| Charges sociales | 1 199 | 1 344 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 1 342 | 1 627 |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | 1 253 | 1 023 |
| Dotations aux provisions pour risques/charges | 4 215 | 3 620 |
| Autres charges (3) | 19 | 15 |
| TOTAL DES CHARGES EXPLOITATION | 28 227 | 30 387 |
| RESULTAT EXPLOITATION | 5 400 | 4 436 |
| Produits financiers de participations (4) | 0 | 0 |
| Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4) | 0 | 0 |
| Autres intérêts et produits assimilés (4) | 6 | 39 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 5 | 25 |
| Différences positives de change | 220 | 155 |
| Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement | 0 | 0 |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS | 230 | 219 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | 0 | 5 |
| Intérêts et charges assimilés | 113 | 274 |
| Différences négatives de change | 7 | 131 |
| Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement | 0 | 0 |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIERES | 120 | 410 |
| RESULTAT FINANCIER | 109 | -191 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | 5 510 | 4 245 |
| Produits exceptionnels sur opération de gestion | 56 | 7 |
| Produits exceptionnels sur opération en capital | 481 | 11 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 348 | 361 |
| TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS | 884 | 379 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 4 538 | 4 489 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 495 | 40 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 74 | 202 |
| TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES | 5 107 | 4 731 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | -4 223 | -4 352 |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion | 0 | 0 |
| Impôts sur les bénéfices | 405 | -227 |
| TOTAL DES PRODUITS | | |
| TOTAL DES CHARGES | | |
| RESULTAT DE L EXERCICE | 882 | 120 |
| (1)Dont transferts de charge | 36 | 193 |
| (2)Dont produits afférents à des exercices antérieurs | 0 | 0 |
| (3)Dont charges afférentes à des exercices antérieures | 0 | 0 |
| (4) Dont produits liés à des entreprises liées | 1 | 1 |

DEVERNOIS SA

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2014

(En milliers d'euros)

Les notes et états de synthèse présentés ici font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice de 12 mois ouvert le 1er janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014 et sont annexés :

- au BILAN dont le total avant répartition du dit exercice est de : 60 454 K€
- au COMPTE DE RESULTAT qui dégage un bénéfice net de : 882 K€

I- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2014 a été caractérisée par une décroissance sur les deux activités, les ventes de gros diminuent de 7.7% par rapport à 2013, les ventes à destination du réseau intégré de distribution ont baissé de 4.6% par rapport à l'année 2013 suite aux ouvertures et aux fermetures dans les filiales distribution.

L'année 2014 se termine donc sur une décroissance globale du chiffre d'affaires de -5.40%, s'élevant à 27 610 K€ à fin décembre 2014 contre 29 179 K€ à fin décembre 2013.

La société Devernois SA a vendu en juin le terrain et le bâtiment de Fontainebleau, montant 460 K€.

Face aux fluctuations des devises et du dollar en particulier, la société Devernois SA a décidé de garder un cours pour la devise dollar de 1.25 pour un euro pour faciliter la lisibilité dans le temps des marges de la société (pour rappel le cours officiel du dollar au 31 décembre 2014 était de 1,21 dollar pour 1 euro).

II- PRINCIPES, RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définis par :

- la loi du 30 avril 1963
- le décret du 29 novembre 1983
- le plan comptable général
- les CRC 99-03, 2002-10 et 2004-06.

L'importance significative est le principe fondamental qui sous-tend le choix des informations à fournir dans l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A) Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Principes comptables

1. Application du règlement CRC n° 2004-06

1.1 Coûts de développement

Dans le cadre de l'application du règlement CRC n° 2004-06, la société a opté pour l'activation des coûts de développement. (cf. § A.b – Immobilisations incorporelles – frais de développement)

1.2 Coûts d'entrée

Les éléments d'actif acquis sont évalués à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat des biens net des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement obtenus, augmentée des coûts directement engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction. Avec un seuil d'investigation propre à chaque catégorie d'immobilisations, la société a examiné les différents biens susceptibles d'être corrigés de frais incorporables non compris à l'origine. Aucun frais incorporable significatif n'a été identifié.

Par exception, les frais d'acquisition, c'est à dire, les droits de mutation, honoraires, frais d'actes liés aux acquisitions, ainsi que les coûts des emprunts, sont maintenus en charges par considération fiscale.

Les éléments d'actifs produits sont évalués à leur coût de production constitué par le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directement attribuables pendant la période de production et les charges indirectes dans la mesure où elles peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien.

2. Application du règlement CRC n° 2002-10 modifié par le CRC 2003-07

2.1 Approche par composants

Depuis 2005 la société a identifié deux types d'immobilisations décomposables, les constructions et les matériels de production. L'analyse a été faite pour les immobilisations d'un montant supérieur à 150 K€. (cf. § A.c –Immobilisations corporelles)

L'application de cette réglementation bénéficie d'un régime fiscal spécifique d'imposition étalé sur 5 ans (cf. § H - Impôts sur les sociétés).

2.2 Durées d'utilisation

La société détermine la durée d'utilisation de chaque bien et la retient comme durée d'amortissement. Il en résulte que toutes les immobilisations utilisées présentent une valeur nette comptable non nulle.

2.3 Base d'amortissement et valeur résiduelle

La société a identifié deux types d'immobilisations pouvant dégager une valeur résiduelle, les constructions et les matériels de transport. Cf. parties ci-dessous concernées.

2.4 Choix du mode d'amortissement

L'ensemble des immobilisations concernées est amorti comptablement selon le mode linéaire, à l'exception des frais de création (cf. § A. b - Immobilisations incorporelles). Fiscalement, le mode dégressif peut être retenu.

2.5 Calcul de la dépréciation

La société n'a pas détecté d'indice de perte de valeur concernant ses immobilisations incorporelles et corporelles hors celles déjà provisionnée.

b) Immobilisations incorporelles :

• Logiciels

Les logiciels acquis sont évalués selon les méthodes décrites ci-dessus. Il n'y a pas de dépense significative de conception de logiciel et de création de site Internet qui ait été identifiée.

Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation réelles estimées en moyenne à 10 ans, contre 3 ans en durée fiscale. Le différentiel entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est impacté en amortissements dérogatoires.

• Frais de développement :

Les frais de création des collections répondent à la définition des frais de développement. Ils sont évalués à leurs coûts de production directs.

Les frais de création sont amortis en fonction du nombre de pièces produites par saison.

Le poste «autres immobilisations incorporelles» est constitué des frais de création en-cours, portant sur les collections non encore produites.

c) Immobilisations corporelles :

• Autres constructions

En 2005, la société a confié la décomposition des immeubles d'exploitation à un professionnel de l'immobilier qui a déterminé le pourcentage des gros composants et leur durée estimée de vie :

- Structure et façade : 45% de l'ensemble sur une durée de vie de 80 ans
- Toitures : 15% de l'ensemble sur une durée de vie de 60 ans
- Ouvertures et ouvrages extérieurs : 14% de l'ensemble sur une durée de vie de 40 ans
- Installation de chauffage, plomberie, sanitaire, électricité et autres agencements : 21% de l'ensemble sur une durée de vie de 20 ans
- Câblage, climatisation : 5% de l'ensemble sur une durée de vie de 10 ans

La durée de vie des constructions d'exploitation ayant été considérée comme la durée d'utilité, la société n'a pas fixé de valeur résiduelle.

La différence entre l'amortissement sur la durée d'utilisation réelle, et l'amortissement fiscal, est impacté en amortissements dérogatoires.

• Matériels et outillages

La recherche de décomposition faite en 2005 pour les ensembles industriels d'un montant supérieur à 150 K€ n'a permis d'identifier qu'une seule immobilisation : le convoyeur de pièces pour lequel la structure a été retenue pour 78% de la valeur totale, d'une durée d'utilité de 20 ans, et le composant «trolley» pour 22% de la valeur totale, d'une durée d'utilité de 10 ans.

Il n'y a pas eu de matériel acquis depuis 2005, susceptible d'être décomposé.

• Matériels de transport

Les bases amortissables des véhicules commerciaux et de tourisme sont retraitées des valeurs résiduelles estimées en fonction de leur cote «argus» et de leur durée d'utilité.

La différence entre l'amortissement tenant compte de la valeur résiduelle, et l'amortissement fiscal, est impacté en amortissements dérogatoires.

• Synthèse des durées d'utilité

| | Durées Comptables | Durées Fiscales |
|------------------------------------|-------------------|-----------------|
| - Constructions d'exploitation : | 40 à 80 ans | 20 ans |
| - Agencements des Constructions : | 20 à 40 ans | 10 ans |
| - Matériel et Outillage : | 10 à 30 ans | 6 ans 2/3 |
| - Matériel de Transport : | 5 à 10 ans | 4 à 5 ans |
| - Matériel et Mobilier de Bureau : | 5 à 20 ans | 5 à 10 ans |

B) Immobilisations financières

Les titres de participation et créances rattachées concernent des filiales, non cotées, consolidées par intégration globale, et sont valorisés à leur coût historique d'acquisition.

Leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'usage, qui est fonction de l'actif net ré estimé des filiales, de leur rentabilité et de leurs perspectives d'avenir. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée.

C) Stocks

Les stocks sont toujours valorisés avec la méthode mise en place en début d'année 2010 et selon la procédure suivante :

- Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation

- La valorisation des matières premières, produits intermédiaires et en cours s'opère, en fonction de leur saison, au prix réel pondéré, c'est-à-dire au prix unitaire où la matière a été achetée, chaque pièce de tissu ou chaque carton ayant fait l'objet d'une facture saisie en GPAO rattachée à une saison. Au cas où une

matière ne serait pas liée à un achat (régularisation de stock), la valorisation s'opère sur la base de la gamme de fabrication.

- Les produits finis sont valorisés de la manière suivante :

Aux prix de revient réels pondérés issus des factures comptabilisées et incluant les frais généraux, et appliqués aux coûts d'unité d'œuvre réels de l'exercice pour les produits fabriqués en interne. Ces coûts directs sont majorés des charges indirectes de production, incluant la dotation aux amortissements des frais de création des collections produites.

Aux prix de revient réels pondérés issus des factures comptabilisées et incluant les frais généraux réels tels que les frais de port, emballage et assurances pour les produits négoce.

Il n'y a pas de modifications relatives aux méthodes de dépréciation des stocks qui sont toujours établies par rapport à des valeurs commerciales prévisibles de vente.

D) Créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Quand il y a lieu, elles font l'objet d'une dépréciation, étudiée cas par cas, en fonction des risques encourus sur chacune d'elles.

Sur l'exercice 2011, afin de simplifier l'appréciation des créances douteuses, la société a modifié son approche en supprimant la notion de clients vulnérables et en ne gardant qu'une notion de clients douteux. Pour rappel, les clients vulnérables étaient les clients pour lesquels la société émettait des doutes sur la solvabilité mais qui n'avait contrairement aux clients douteux pas faits l'objet d'une démarche juridique ou d'assurance-crédit.

A ce jour, les clients assurés par notre assureur-crédit restent provisionnés à 100%, de la partie non prise en charge par l'assureur, pour les autres la provision résulte des statistiques d'encaissement des clients douteux sur les trois dernières années. Sur l'année 2014, le taux de prise en charge pour la provision se situe à 17% de la créance douteuse, le taux moyen de recouvrement des créances douteuses sur les trois dernières années étant de 83%.

Il n'y a donc plus d'impact de ces provisions pour créances douteuses sur le résultat fiscal.

E) Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode «premier entré, premier sorti».

A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur boursière du portefeuille. Au 31/12/2014 aucune provision n'a été constatée.

F) Provisions réglementées

L'instruction fiscale du 30/12/2005 concernant les conséquences de l'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 a entraîné la constitution d'amortissements dérogatoires dans toutes les situations de modification des plans d'amortissement pour tenir compte de durées d'utilisation plus longues que les durées fiscales ou de valeurs résiduelles.

Les dotations et les reprises de l'exercice ont été constatées en résultat exceptionnel.

G) Autres passifs

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges constatent l'intégralité des risques et charges :

- résultant d'obligations existantes à la date de clôture,
- dont il est probable qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice des tiers sans contrepartie au moins équivalente,

Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation, en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

Conformément à l'option offerte par le PCG, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des engagements.

Concernant les charges à payer pour congés payés, il est toujours fait application de l'ancien régime de la déductibilité décalée.

H) Créances et dettes en devises

Les charges et les produits réalisés en devises étrangères ont été valorisés à une valeur constante en cours d'exercice. Les dettes et les créances figurant au bilan ont été converties aux cours officiels de clôture de l'exercice ou, le cas échéant, aux cours des couvertures bancaires. Les différences ont été portées en Ecarts de conversion Actif ou Passif et les pertes latentes de change ont fait l'objet d'une provision pour risques enregistrée en charges de l'exercice.

Au 31 décembre 2014, le montant des écarts de conversion passif étaient de 20.4 K€ constitué sur la variation des cours des devises francs suisse pour 5.6 K€, 14.8 K€ pour le dollar.

I) Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

J) Impôt sur les sociétés

Intégration fiscale :

Le groupe DEVERNOIS a opté en fin d'année 1991 pour le régime de l'intégration fiscale, à compter du 1er janvier 1992, et a renouvelé cette option pour 5 ans à compter du 01 janvier 2002. Depuis le 31 décembre 2007, l'option se renouvelle par tacite reconduction.

Le périmètre d'intégration inclut les sociétés suivantes françaises :

DEVERNOIS, SOFRADE, SOCAD et ITALIE 6 pour sa partie française.

La charge d'impôt est supportée par chaque société sur son résultat fiscal propre.

La convention d'intégration fiscale a été modifiée en 2005. Depuis les économies d'impôts liées aux déficits des filiales sont réattribuées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires et acquises définitivement à ces dernières. Seules les économies d'impôts réalisées par le groupe non liées aux déficits seront conservées chez la société mère et constatées en produits ou en charges.

En 2014, un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi d'un montant de 108 K€ a été constitué. Le produit a été constaté au crédit d'un compte de charges sociales (classe 64).

Le montant a été utilisé pour les charges sociales des employés et pour les investissements notamment en matériel informatique.

III- NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

a) Immobilisations incorporelles

| Brut | Valeurs brutes 01/01/14 | Acquisitions issues de la TUP LUXXL | Acquisitions | Cessions ou Virt. poste à poste | Valeurs Brutes 31/12/14 |
|---|----------------------------|---|--------------|---------------------------------------|----------------------------|
| Recherche et développement (1) | 560 | | 499 | 627 | 433 |
| Concessions Valeurs Similaires | 2 772 | | 3 | 37 | 2 738 |
| Fonds Commercial | 2 | | | | 2 |
| Immobilisations incorporelles en cours (1) | 423 | | 345 | 423 | 345 |
| Total Valeurs | 3 757 | | 847 | 1 087 | 3 517 |

| Amortissements | Cumulés 01/01/14 | Dotations issues de la TUP LUXXL | Dotations | Reprises | Cumulés 31/12/14 |
|------------------------------------|---------------------|--|--------------|--------------|---------------------|
| Recherche et développement (1) | 292 | | 975 | 1 049 | 218 |
| Concessions Valeurs Similaires (2) | 2 634 | | 59 | 37 | 2 656 |
| Fonds Commercial | | | | | |
| Total Amortissements | 2 926 | | 1 035 | 1 087 | 2 874 |

b) Immobilisations corporelles

| Brut | Valeurs brutes 01/01/14 | Acquisitions | Cessions ou virement de poste à poste | Valeurs Brutes 31/12/14 |
|-------------------------------|----------------------------|--------------|---|----------------------------|
| Terrains | 339 | 0 | 46 | 293 |
| Constructions | 2 910 | 6 | 445 | 2 472 |
| Installations Tech. Mat. Out. | 4 041 | 4 | 96 | 3 949 |
| Autres Immob. | 2 497 | 60 | 139 | 2 417 |
| Immob. en cours | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Acomptes | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Valeurs | 9 787 | 70 | 726 | 9 131 |

| Amortissements et Provisions | Cumulés 01/01/14 | Dotations | Reprises | Cumulés 31/12/14 |
|-------------------------------|---------------------|------------|------------|---------------------|
| Terrains | 144 | 0 | 0 | 144 |
| Constructions | 1 842 | 74 | 24 | 1 892 |
| Installations Tech. Mat. Out. | 3 634 | 114 | 71 | 3 677 |
| Autres Immob. | 2 048 | 118 | 135 | 2 032 |
| Immob. en cours | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Acomptes | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Amortissements | 7 669 | 307 | 231 | 7 745 |

c) Ventilation des dotations aux amortissements

| | Compléments liés à une réévaluation | Sur éléments amortis selon mode linéaire | Sur éléments amortis selon autre mode | Dotations exceptionnelles- dérogatoires |
|-------------------------------------|---|--|---|---|
| Frais de recherche et développement | | | 975 | |
| Concessions Valeurs Similaires | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations Tech. Mat. Out. | | 74 | | 34 |
| Autres Immob. | | 115 | | |
| Immob. en cours | | 178 | | |
| Acomptes | | | | |
| Total Valeurs | | 367 | 975 | 34 |

d) Immobilisations financières

| Brut | Valeurs brutes 01/01/14 | Augmentations | Diminutions | Valeurs Brutes 31/12/14 |
|----------------------|----------------------------|---------------|-------------|----------------------------|
| Participations | 8 115 | 10 | 0 | 8 125 |
| Créances Rattachées | 13 004 | 0 | 0 | 13 004 |
| Autres Titres | 5 | 0 | 0 | 5 |
| Prêts | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres Immob. | 34 | 0 | 0 | 34 |
| Total Valeurs | 21 158 | 10 | 0 | 21 168 |

| Provisions | Cumulés 01/01/14 | Dotations | Reprises | Cumulés 31/12/14 |
|-----------------------------|---------------------|-----------|----------|---------------------|
| Participations | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Créances Rattachées | | | | |
| Autres Titres | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres Immob. | | | | |
| Total Amortissements | 0 | 0 | 0 | 0 |

e) Ventilation des créances en fin d'exercice

| Brut | Valeurs brutes 31/12/14 | A moins d'un an | A plus d'un an |
|-------------------------------------|----------------------------|-----------------|----------------|
| Actif Immobilisé : | | | |
| Créances Rattachées à participation | 13 004 | | 13 004 |
| Prêts | | | |
| Autres Immobilisations | 39 | | 39 |
| Actif Circulant : | | | |
| Créances Clients et rattachées | 15 658 | 15 658 | |
| Autres Créances | 1 176 | 1 176 | |
| Groupe et Associés | 15 651 | 15 651 | |
| Charges constatées d'avance | 125 | 125 | |
| Total | 45 653 | 32 610 | 13 043 |

f) Produits à recevoir

| | 2014 | 2013 |
|-------------------------------|------------|-----------|
| Disponibilités | 0 | 0 |
| Créances clients & rattachées | 0 | 0 |
| Créances sociales | 0 | 0 |
| Créances fiscales | 188 | 0 |
| Autres créances | 0 | 12 |
| Produits à recevoir : | 188 | 12 |

g) Valeurs mobilières de placement

| Brut | Valeurs brutes 31/12/14 | Provisions 31/12/14 | Valeurs Estimatives 31/12/14 | Produits à recevoir 31/12/14 | Valeurs brutes 31/12/14 |
|--------------------|----------------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Sicav FCP | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Obligations & T.P. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CDN | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BMTN | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| DAT | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

h) Capitaux propres

Décomposition du capital social

| Décomposition du capital social | Nombre | Montant |
|---|---------|---------|
| Actions composant le capital social en début d'exercice | 299 058 | 2 300 |
| Actions composant le capital social en fin d'exercice | 299 058 | 2 300 |

Tableau de variation des capitaux propres

| | 2013 | 2014 |
|--|---------------|---------------|
| Capitaux propres début exercice : | 40 509 | 40 629 |
| Report à nouveau * | -550 | -550 |
| Exit taxe | | |
| Amortissements dérogatoires | 1 114 | 852 |
| Provisions réglementées | | |
| Distribution de dividendes | 0 | 0 |
| Résultat de l'exercice | 120 | 882 |
| Capitaux propres fin exercice : | 41 193 | 41 813 |

i) Provisions pour risques et charges

| | Montants 31/12/2013 | Dotations | Reprises Montants utilisés | Reprises Montants non utilisés | Montants 31/12/2014 |
|----------------------------------|------------------------|--------------|----------------------------------|--------------------------------------|------------------------|
| A caractère Commercial(*) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| A caractère Social(*) | 0 | 175 | 0 | 0 | 175 |
| Pour restructuration(*) | 76 | 0 | 32 | 44 | 0 |
| Pour pertes de change(***) | 4 | 0 | 4 | 0 | 0 |
| Pour autres charges(*) | 80 | 40 | 20 | 0 | 100 |
| Pour retours de marchandises(**) | 3 620 | 3 960 | 3 620 | 0 | 3 960 |
| Provision pour impôts(**) | 0 | 80 | 0 | 0 | 80 |
| Total | 3 780 | 4 255 | 3 676 | 44 | 4 315 |

(*) – dotations et reprises en résultat exceptionnel

(**) – dotations et reprises en résultat d'exploitation

(***) – dotations et reprises en résultat financier

La provision pour impôt correspond au contrôle douane sur les années 2011, 2012 et 2013. Les autres provisions correspondent à des risques prudhommaux et à des risques avec des fournisseurs.

La provision pour retour de marchandises a été comptabilisée principalement pour couvrir l'engagement de la société vis à vis de ses filiales de distribution, de reprendre après la période de soldes, les stocks résiduels de la saison. Elle a été calculée sur la base des stocks résiduels estimés à la date d'établissement des comptes, et évaluée sur la base du différentiel entre le prix de vente initial et la valeur commerciale probable desdits stocks.

j) Dettes financières

| | Montants 01/01/14 | Emprunts Souscrits | Remboursement | Montants 31/12/14 | A moins d'un an | A plus d'un an |
|--------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------|----------------------|-----------------|----------------|
| Emprunts Ets | 839 | 0 | 605 | 234 | 102 | 132 |
| Financiers | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | |
| Intérêts courus | 960 | 209 | 934 | 235 | 1 | 234 |
| Découvert bancaire | 2 795 | 65 | 716 | 3 576 | 3 576 | |
| Dettes financières diverses | | | | | | |
| Total | 4 595 | 274 | 2 255 | 4 046 | 3 680 | 366 |

k) Autres dettes

| Brut | Valeurs 31/12/14 | A moins d'un an | A plus d'un an |
|----------------------------------|---------------------|-----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs & rattachées | 3 628 | 3 628 | |
| Dettes sociales | 948 | 948 | |
| Dettes fiscales | 304 | 304 | |
| Dettes sur immobilisations | 7 | 7 | |
| Autres dettes | 5 370 | 5 370 | |
| Total | 10 257 | 10 257 | |

I) Charges à payer

| | 2014 | 2013 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes financières | 0 | 3 |
| Dettes fournisseurs & rattachées | 1 045 | 994 |
| Dettes sociales | 428 | 500 |
| Dettes fiscales | 22 | 10 |
| Autres dettes | 5 105 | 4 825 |
| Charges à payer : | 6 600 | 6 332 |

IV- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

a) Chiffre d'affaires

| | 2014 | 2013 | 2012 |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| France : | | | |
| - réseau libre | 1 869 | 2 220 | 2 527 |
| - réseau intégré | 15 550 | 16 004 | 15 008 |
| Export : | | | |
| - réseau libre | 4 449 | 4 713 | 5 717 |
| - réseau intégré | 5 108 | 5 590 | 4 760 |
| Divers & prestations de services : | | | |
| - réseau libre | 114 | 111 | 125 |
| - réseau intégré | 520 | 541 | 499 |
| Total | 27 610 | 29 179 | 28 636 |

On notera que 526 K€ de chiffre d'affaires réalisé par les ventes d'usines sur des produits finis de saisons antérieures, par les ventes privées sur le net ainsi qu'auprès des soldeurs pour des produits finis et des matières premières non suivies sont intégrées dans le réseau libre France. Les prestations diverses représentent des facturations de location pour ce qui est du réseau libre et des frais de refacturations de salaires Groupe pour le réseau intégré.

b) Charges et Produits d'exploitation

| Charges Externes | 2014 | 2013 | Dont Entrep. Liées 2014 | Dont Entrep. liées 2013 |
|--|--------------|--------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Façons extérieures | 1 309 | 862 | | |
| Publicité | 1 168 | 1 620 | 569 | 585 |
| Transports | 1 528 | 1 618 | | |
| Honoraires et commissions | 855 | 1 037 | | |
| Frais de déplacement, missions, réceptions | 448 | 461 | | |
| Intérimaires & salaires extérieurs | 350 | 462 | 341 | 462 |
| Autres achats non stockés | 260 | 275 | | |
| Locations immobilières et mobilières | 482 | 508 | 360 | 320 |
| Entretien réparations & maintenance | 353 | 355 | | |
| Autres charges de l'exercice et charges imputables à un exercice antérieur | 381 | 391 | | |
| Total | 7 134 | 7 590 | 1 270 | 1 367 |

| Autres Produits | 2014 | 2013 | Dont Entrep. Liées 2014 | Dont Entrep. Liées 2013 |
|---|------------|------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Cessions articles publicitaires | 313 | 341 | 224 | 267 |
| Produits imputables à un exercice antérieur et produits de l'exercice | | | | |
| Total | 313 | 341 | 224 | 267 |

Charges et Produits financiers

| Charges financières | 2014 | 2013 | Dont Entrep. Liées 2014 | Dont Entrep. Liées 2013 |
|--------------------------------------|------------|------------|----------------------------|----------------------------|
| Sur emprunts et concours externes | 58 | 55 | | |
| Sur opérations de change | 7 | 131 | | |
| Sur valeurs mobilières | | | | |
| Abandons de créances | | | | |
| Autres | 55 | 224 | | 134 |
| (y compris dotations aux provisions) | 08 | | | |
| Total | 120 | 410 | | 134 |

| Produits financiers | 2014 | 2013 | Dont Entrep. Liées 2014 | Dont Entrep. Liées 2013 |
|--------------------------------------|------------|------------|----------------------------|----------------------------|
| Sur placements et valeurs mobilières | | | | |
| Sur opérations de change | 220 | 155 | | |
| Escomptes obtenus | | 12 | | |
| Autres | 10 | 52 | 1 | 26 |
| (y compris reprises de provisions) | | | | |
| Total | 230 | 219 | 1 | 26 |

c) Charges et Produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles sont d'un montant de 5 107 K€, elles sont constituées

- des abandons de créance 4 500 K€ pour les sociétés Sofrade, Devernois Belgique, Devernois Luxembourg, Devernois Espagne et Devernois Portugal
- des valeurs nettes d'actif cédés 495 K€, principalement le site de Fontainebleau
- des provisions.

Les produits exceptionnels sont d'un montant de 884 K€, ils sont constitués

- des produits de cession 480 K€, le site de Fontainebleau
- des reprises de provisions 348 K€
- un produit CARPA Peter Hahn 55 K€

d) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt du fait de l'intégration résulte du calcul suivant :

| | |
|-------------------------------|--------|
| - Impôt propre à DEVERNOIS SA | 393 K€ |
| - Crédit d'Impôt Mécénat | (2) K€ |
| - Contrôle fiscal | 14 K€ |
| = Charge nette d'impôt | 405 K€ |

e) Ventilation de l'impôt :

| | Avant Impôt | Impôt | Après Impôt |
|---|--------------|------------|-------------|
| Résultat courant | 5 510 | 1 816 | 3 694 |
| Résultat exceptionnel | (4 223) | (1 408) | (2 815) |
| Participation des salariés | (0) | 0 | 0 |
| Intégration fiscale | | 0 | 0 |
| Crédit Impôt recherche/mécénat | | (2) | 2 |
| Report en arrière des déficits (carry back) | | 0 | 0 |
| TOTAL | 1 287 | 405 | 882 |

f) Situation fiscale différée (en K€)

| | Situation au début de l'exercice | | Situation à la fin de l'exercice | | Mouvements de l'exercice | |
|---|----------------------------------|----------------|----------------------------------|--------|--------------------------|-------|
| | BASE | IMPOT Néant | BASE | IMPOT | BASE | IMPOT |
| ACCROISSEMENTS | | | | | | |
| ALLÈGEMENTS | | 33.33% | | 33.33% | | |
| Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : | | | | | | |
| Congés payés | 210 | 70 | 206 | 69 | (4) | (1) |
| Participation des salariés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Créances vulnérables & douteuses | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contribution Sociale de Solidarité | 48 | 16 | 39 | 13 | (9) | (3) |
| Ecarts de conversion Passif | 43 | 14 | 20 | 7 | (23) | (7) |
| Produits financiers latents | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 301 | 100 | 265 | 89 | (36) | (11) |

V- DIVERS

a) Effectif :

Sur l'exercice, la moyenne se décompose ainsi :

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Cadres | 20 |
| Agents de Maîtrise et Techniciens | 16 |
| Employés | 34 |
| Ouvriers | 9 |
| TOTAL | 79 |

Contre 99 à la clôture de l'exercice précédent.

b) Rémunérations perçues par les organes d'Administration et de Direction :

- Rémunérations y compris avantages en nature : 218 K€

c) Information concernant les entreprises liées

Montants en fin d'exercice :

| Postes | 2014 : montants concernant les entreprises | | 2013 : montants concernant les entreprises | |
|--|--|--------------------------------------|--|--------------------------------------|
| | Liées Filiales | Avec lesquelles la société à un lien | Liées Filiales | Avec lesquelles la société à un lien |
| BILAN : | | | | |
| Participations | 8 125 | | 8 115 | |
| Créances rattachées à participations | 13 004 | | 13 004 | |
| Clients et créances rattachées | 14 391 | | 13 375 | |
| Autres créances | 15 652 | | 15 234 | |
| Emprunts et dettes financières diverses | 3 511 | | 2 793 | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 0 | | 0 | |
| Autres dettes | 5 086 | | 4 825 | |
| RESULTAT : | | | | |
| Chiffre d'affaires | 21 155 | | 22 135 | |
| Transferts de charges | 24 | | 22 | |
| Autres produits | 224 | | 267 | |
| Achats de marchandises | 0 | | 0 | |
| Autres achats et charges externes | 693 | | 806 | |
| Salaires et Charges | 0 | | 0 | |
| Reprises de provisions financières | 0 | | 25 | |
| Autres produits financiers | 1 | | 2 | |
| Autres charges financières | 0 | | 134 | |

Tableau liste des filiales et des participations :

| SOCIETES OU GROUPES DES SOCIETES | CAPITAL | RESERVES et report à nouveau avant affectation des résultats | QUOTE-PART de capital détenue (en pourcentage) | VALEUR COMPTABLE des titres détenus | | PRÊTS et AVANCES consentis par la société et non encore remboursés | MONTANT des cautions et avals donnés par la société | CHIFFRE d'affaires HT du dernier exercice écoulé | BENEFICE ou perte (-) du dernier exercice clos | DIVIDENDES encaissés par la société au cours de l'exercice | OBSERVA TIONS |
|--|---------|--|---|--|-------|--|--|---|--|--|------------------|
| | | | | Brut | Nette | | | | | | |
| I- renseignements détaillés | | | | | | | | | | | |
| A- Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) : | | | | | | | | | | | |
| SOFRADE SA 13, boulevard des Etines 42124 LE COTEAU Cedex | 3 200 | (2 514) | 100% | 8 045 | 8 045 | 28 241 | 1 718 | 23 427 | (5) | | |
| DEVERNOIS ESPANA * Calle Velasquez 126, 7a A-B 28006 MADRID (Espagne) | 12 | (308) | 99.75% | 15 | 15 | 0 | 0 | 1 395 | (199) | | |
| SOCAD SARL 13, boulevard des Etines 42124 LE COTEAU Cedex | 100 | 766 | 98% | 37 | 37 | 42 | 0 | 2 177 | 86 | | |
| DEVERNOIS LUXEMBOURG Rue Philippe 2 ,23 L 2340 Luxembourg | 12 | (57) | 100% | 12 | 12 | 52 | 0 | 601 | (0) | | |
| DEVERNOIS Portugal Avenue F Pessoa Lisbonne | 5 | (270) | 100% | 5 | 5 | 18 | 0 | 486 | (0) | | |
| DEVERNOIS Italie Via Maurizio Gonzaga 7 Cap 20123 Milan | 10 | 0 | 100% | 10 | 10 | 78 | 0 | 31 | (42) | | |

* Depuis l'année 2011, en Espagne, les abandons de créances à caractère financier sont intégrés en capitaux propres et non plus en résultat de la période, selon la réglementation en vigueur.

Nature des relations avec les parties liées :

| en K€ | | | |
|--|---|--|--|
| Parties liées | Nature de la relation avec la partie liée | Montant des transactions réalisées avec la partie liée | Autres informations |
| SCI DISPRO | Location de bâtiments industriels | 290 | |
| SCI DISPRO | Solde fournisseur | 20 | |
| HSTB | Prestations de service | 220 | |
| HSTB | Solde fournisseur | 41 | |
| SCI DAX IMMO | Location de locaux commerciaux | 0 | Pas d'opérations avec cette société |
| SCI AIX IMMO | Location de locaux commerciaux | 0 | Pas d'opérations avec cette société |
| Organes d'administration et de direction | Rémunérations y compris avantage en nature | 218 | |

d) Engagement à la clôture

Engagements donnés :

- Engagements de garanties concernant les entreprises liées (y compris Italie 6)
Total 2 143 K€

Dont Sofrade 2 059 K€
Dont Suisse 84 K€

Engagements reçus :

- Engagements reçus concernant les entreprises liées

Total 221 K€

Engagements réciproques :

- Crédits documentaires : 230 K€ + 122 K\$
- Contrats de change à terme : 1 895 KUSD

Engagements de départ en retraite selon un régime à prestations définies :

La société gère les indemnités allouées à ses salariés partant à la retraite selon un régime à prestations définies interne. Les droits des salariés prévus par la Convention Collective applicable à l'entreprise ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités de départ en retraite qui en découlent sont prises en charge lors de leur règlement. La charge théorique potentielle, charges sociales comprises, s'élève à 406 K€. Cette estimation, retenue à monnaie constante, prend en compte la totalité du personnel présent dans l'entreprise au 31 décembre 2014. Ce montant est par ailleurs affecté d'un coefficient exprimant la probabilité d'être présent au moment de l'âge de la retraite.

La méthode de calcul utilisée est la méthode dite rétrospective.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Taux d'actualisation | 2.25% |
| - Age conventionnel de départ | 65 ans en application de la loi Fillon |
| - Conditions de départ | Départ volontaire à l'âge conventionnel |
| - Droit acquis | Convention collective de l'entreprise qui s'applique |

Le taux d'actualisation retenu par le groupe est de 2.25% contre 3.17% l'année précédente.

Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation accumulé correspondant aux droits acquis s'élève à 8 231 heures au 31/12/2014.

e) Soldes intermédiaires de gestion

| | 2014 | % | 2013 |
|--|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 27 610 | | 29 179 |
| Production stockée | 124 | | (259) |
| Production de l'exercice | 27 734 | 100 % | 28 920 |
| Consommation de l'exercice | 16 142 | 58 % | 17 739 |
| Valeur ajoutée | 11 592 | 42 % | 11 181 |
| Impôts et taxes | 304 | 1 % | 485 |
| Charges de personnel | 4 108 | 15 % | 4 807 |
| Excédent brut d'exploitation | 7 180 | 26 % | 5 889 |
| Reprises provisions d'exploitation et transfert de charges | 4 735 | | 4 490 |
| Autres produits | 313 | | 341 |
| Dotations amortissements et provisions d'exploitation | (6 810) | | (6 269) |
| Autres charges | (19) | | (15) |
| Résultat d'exploitation | 5 401 | 20 % | 4 436 |
| Produits financiers | 230 | | 219 |
| Charges financières | (120) | | (410) |
| Résultat financier | 109 | 0 % | (191) |
| Résultat courant | 5 510 | 20% | 4 245 |
| Produits exceptionnels | 884 | | 379 |
| Charges exceptionnelles | (5 107) | | (4 731) |
| Résultat exceptionnel | (4 223) | (15) % | (4 352) |
| Résultat avant participation et impôts | 1 290 | (1) % | (106) |
| Participation des salariés | (0) | | (0) |
| Impôts sur les bénéfices | (405) | (1) % | (226) |
| Résultat Net | 885 | 3 % | 120 |

f) Capacité d'autofinancement

| | 2014 | 2013 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Excédent brut d'exploitation | 7 180 | 5 887 |
| + transfert de charges | 57 | 193 |
| + autres produits | 313 | 341 |
| - autres charges | (19) | (15) |
| + produits financiers | 225 | 194 |
| - charges financières | (120) | (405) |
| + Produits exceptionnels | 55 | 6 |
| - Charges exceptionnelles | (4 538) | (4 489) |
| +Impact Provisions méthode Stock | 0 | 0 |
| - participation | 0 | 0 |
| - impôts sur les bénéfices | (405) | 226 |
| Capacité d'autofinancement | 2 748 | 1 940 |

g) Tableau de financement

| EMPLOIS | 2014 | 2013 | RESSOURCES | 2014 | 2013 |
|---|--------------|--------------|--|--------------|--------------|
| Distributions mises en paiement | 0 | 1 151 | Capacité d'autofinancement | 2 748 | 1 940 |
| Acquisitions d'éléments d'actif : | | | Cessions et réductions de d'actif : | | |
| - incorporels | 848 | 1 081 | - incorporel | 1 087 | 0 |
| - corporels | 70 | 71 | - corporel | 726 | 29 |
| - financiers | 10 | 0 | - financier | 0 | 0 |
| charges à répartir | | | Augmentation des capitaux propres | 0 | 0 |
| Réduction de capitaux propres | | | Augmentation des dettes financières | 0 | 0 |
| Remboursement de dettes financières | 0 | 0 | Augmentation des Comptes courants d'associés | 0 | 374 |
| Remboursement de comptes courants d'associés | 605 | 286 | | | |
| Augmentation d'avances financières | 714 | 145 | | | |
| | 0 | 0 | | | |
| Total Emplois | 2 247 | 2 734 | Total Ressources | 4 561 | 2 343 |
| Variation du fonds de roulement (ressource nette) | 2 314 | | Variation du fonds de roulement (emploi net) | | 391 |

| Variation du fonds de roulement net global | | | 2014 | 2013 |
|--|---------|------------|---------|---------|
| | Besoins | Dégagement | Solde | Solde |
| Variation des actifs d'exploitation : | | | | |
| Stocks et en cours | 402 | 0 | | |
| Créances clients et rattachées | 1 184 | 0 | | |
| CCA et écarts de conversion | 0 | 23 | | |
| Autres créances | 129 | 0 | | |
| Variation des dettes d'exploitation : | | | | |
| Dettes fournisseurs et rattachées | 0 | 12 | | |
| Dettes fiscales et sociales | 150 | 0 | | |
| Ecart de conversion | 23 | 0 | | |
| Autres dettes | 0 | 183 | | |
| Totaux | 1 888 | 218 | (1 670) | (2 643) |
| Variation nette exploitation | | | | |
| Variation trésorerie : | | | | |
| Totaux | | | (643) | 3 034 |
| Variation nette trésorerie | | | | |
| Variation du fonds de roulement | | | (2 314) | 391 |

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DEVERNOIS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable, sur les bases des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes, des estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, notamment pour ce qui concerne :

- La valorisation et la dépréciation des actifs :
 - . titres des filiales,
 - . stocks,
 - . créances.
- Les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à ROANNE – le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Jean Michel LANNES

GESCOMM
Valérie GAUMARD

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

– Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Personne concernée : Monsieur Thierry BRUN, Président du Directoire de la société DEVERNOIS SA et Gérant de la SCI FOX IMMO.

1 - Cession de locaux situés a Fontainebleau

Votre société a décidé de céder les locaux situés à Fontainebleau à la société SCI FOX IMMO moyennant le prix de 460 000 euros payable comptant.

Cette convention a fait d'objet d'une autorisation donnée par votre Conseil de Surveillance en date du 30 avril 2014.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

– Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Personne concernée : Monsieur Thierry BRUN, Président du Directoire de la société DEVERNOIS SA et gérant des sociétés HSTB et SCI DISPRO.

Sociétés concernées : HSTB et SCI DISPRO.

1 - Locations

La SCI DISPRO loue à votre société des locaux d'exploitation, sis boulevard de la Poterie, Le Coteau. A ce titre, votre société a pris en charges sur l'exercice 2014 des loyers pour un montant total de 290 000 euros (H.T.) avec une baisse ponctuelle du loyer sur 2014.

2 - Prestations de gestion

La société H.S.T.B., dont les co-gérants sont Madame Séverine BRUN et Monsieur Thierry BRUN, effectue pour le compte de DEVERNOIS une mission générale de gestion et de direction générale du groupe et de développement commercial, de direction des collections, de gestion administrative et de traitement des dossiers contentieux et précontentieux, ainsi que toutes autres prestations qui pourraient être utilement apportées.

Les prestations prises en charges sur l'exercice 2014 s'élèvent à 220 100 euros.

- Conventions avec les actionnaires

1 - Comptes courants créditeurs

Les sommes laissées en comptes courants sur l'exercice par Monsieur Thierry BRUN s'élèvent au 31 décembre 2014 à 495 euros. Les comptes courants d'associés ont été rémunérés au taux fiscalement déductible de 2,79 %, et le montant des intérêts pris en charges pour l'exercice est de 54 euros.

Fait à ROANNE – le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Jean Michel LANNES

GESCOMM
Valérie GAUMARD

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE (ARTICLE L.225-68 DU CODE DU COMMERCE)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code du Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance et de votre Directoire
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- Des éventuelles limitations apportées par le Directoire aux pouvoirs du Directeur Général délégué.

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE DIRECTOIRE

1.1. Composition

Nous vous rappelons que votre Société est depuis le 27 juin 2002 une société à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est composé de Madame Zélia Boel, nommée Présidente, de Madame Violaine Alamartine et Monsieur Eric Boel. Aucun de ces membres du Conseil de Surveillance n'exerce de fonctions opérationnelles dans l'entreprise.

Un comité d'audit doit être mis en place dans les huit mois de la clôture au cours duquel un mandat de membre du conseil de surveillance arrive à échéance. Compte tenu de ces éléments, la mise en place du comité d'audit aurait dû intervenir au plus tard le 31 Août 2014. Un nouvel administrateur devrait être nommé dans les prochains mois pour remplir ce rôle au sein du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de Monsieur Thierry Brun, Président, et de Madame Séverine Brun Directeur Général de la société Devernois.

La liste des membres du Conseil de Surveillance ainsi que la liste des membres du Directoire, faisant apparaître, le cas échéant, les fonctions qu'ils occupent au sein d'autres sociétés figurent dans le rapport de gestion.

1.2 Attributions

Le conseil de Surveillance exerce sa mission conformément aux termes de la loi en nommant les membres du Directoire dont il supervise la gestion et autorise certains actes définis par les dispositions légales et statutaires. Il examine les états financiers, en particulier les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire et rend compte de ses remarques à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Directoire est en charge de la gestion de la société qu'il représente. Il définit la stratégie de développement de la société et met en œuvre ses orientations commerciales et financières en relation avec les acteurs opérationnels.

Le Directoire est notamment compétent pour la détermination, la mise en place et le contrôle de la stratégie de la société, la nomination des personnes clés, la communication externe et la politique générale de la société.

Par ailleurs, de par leurs fonctions opérationnelles, les membres du Directoire prennent les principales décisions de gestion de la société.

Dans ce cadre, le Directoire se réunit avec les responsables de principaux services aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins deux fois par an en Juin et en Décembre pour la présentation des deux budgets

saisonniers, et dans le mois qui suit la fin de chaque trimestre civil pour examiner les comptes trimestriels et le révisé de la partie de l'exercice restant à courir.

1.3 Fréquence des réunions

Dans le mois qui suit chaque trimestre civil, le Directoire présente au Conseil de Surveillance les comptes et les perspectives d'activité.

1.4 Convocation des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts.

1.5 Information des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance disposent dans les délais suffisants de tous les documents nécessaires pour leur permettre de prendre les décisions appropriées.

1.6 Tenue des Réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance et les réunions du Directoire se déroulent au Siège Social.

1.7. Procès Verbaux des réunions

Les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire reçoivent les procès-verbaux dans le mois qui suit la réunion.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le Groupe Devernois appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus, mis en œuvre par les dirigeants et le personnel de l'organisation, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base liés à la performance, la rentabilité et la protection du patrimoine.
- Les informations financières sont fiables.
- Les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectés.

2.1. Description de l'organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la société.

2.1.1 Les objectifs :

Le référentiel de contrôle interne est l'affirmation du Président d'homogénéiser et d'optimiser le contrôle interne et les modes opératoires entre les services et salariés de l'entreprise.

Il a notamment pour objet de :

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société dans le but essentiel de pérenniser les éléments d'actifs de la société et du Groupe en général.

2.1.2 Les limites du contrôle interne :

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur et fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ainsi, les systèmes comptables et de contrôle interne ne donnent pas à la Direction la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de tout système. Ces limites sont notamment les suivantes :

Le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle ;

Le risque de l'erreur humaine due à la charge de travail, la négligence, la distraction... ne peut être totalement éliminé ;

L'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre du comité de Direction passant outre le contrôle ;

La possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

2.1.3 Les opérateurs

Le Directoire insuffle une culture d'entreprise forte où le contrôle interne est très présent. Il définit les objectifs, la stratégie du Groupe et transmet à chaque Directeur de services les grandes orientations qui leur permettent de situer l'environnement de contrôle interne.

Les Directeurs de services sont responsables de l'élaboration et du suivi des dispositifs de contrôle interne au sein de leurs services. Conformément à l'organigramme du Groupe, ils sont directement rattachés au président du Directoire et lui rendent compte tous les mois lors de l'analyse des tableaux de bord en comité de Direction.

La Direction Financière est le garant de la fiabilité de l'information financière du Groupe et joue, à ce titre, un rôle important dans le dispositif de contrôle interne. Rassemblant les services comptable, relations humaines, informatique, trésorerie, elle dispose d'une vue transversale de tous les flux de l'information financière.

La Société ne dispose pas d'un service d'audit interne ou contrôle de gestion, mais s'appuie sur des procédures et des tests de fonctionnement qui sont régulièrement révisés et actualisés par un cabinet d'expertise comptable et par les commissaires aux comptes. A ce titre, chaque année, les commissaires aux comptes procèdent par rotation à des contrôles de procédures internes sur les processus stratégiques de fonctionnement de l'entreprise tels que les ventes, les achats, les stocks, la trésorerie, l'informatique...

2.1.4 L'organisation générale des procédures de contrôle interne

Le système de contrôle interne de la société est principalement basé sur :

- L'implication quotidienne des responsables de département, du Directeur Général, de la Présidente du Conseil de Surveillance et des autres membres du Conseil de Surveillance.
- l'existence d'un code d'éthique informel partagé par l'ensemble du personnel
- des domaines de responsabilités clairement établis
- le principe de délégation et de supervision
- Une séparation des tâches entre fonctions d'autorisation, d'action, de contrôle, d'enregistrement et de paiement

Ces principes sont les éléments de base qui servent à l'établissement des procédures qui régissent les différents services de l'entreprise et notamment les flux relatifs aux services achats, ventes, trésorerie, ressources humaines.

Concernant les risques majeurs, ceux-ci sont identifiés et suivis par le conseil de surveillance. Il s'agit des :

- Risques liés à la création : Le Groupe procède aux dépôts de marques et modèles chaque saison dans les délais impartis afin de limiter les risques de copie et reproduction qui pourraient être préjudiciables pour le chiffre d'affaires.
- Risques liés à la concurrence : Le Groupe suit régulièrement les informations du marché issues de sa force de vente, de son réseau interne, des organismes nationaux du secteur pour analyser les évolutions du marché ou des concurrents.
- Risques liés aux salariés clés : Le Groupe est attentif à l'évolution de son turnover dans les postes clés de l'entreprise. Il essaie de faire au mieux pour développer les domaines de compétence de ses salariés et faciliter ainsi la polyvalence de ses hommes clés.

-Risques liés à la rupture des contrats fournisseurs : Le Groupe se prémunit contre les risques juridiques liés aux contrats avec l'appui d'un cabinet juridique extérieur. Ainsi toute rupture abusive d'un contrat par un fournisseur peut faire l'objet d'un contentieux dans la mesure où des conséquences significatives en résulteraient.

-Risques liés à la taille de la société : Le Groupe n'a pas connu d'évolution significative depuis plusieurs années qui puisse accentuer ou réduire les risques liés à sa taille. D'un point de vue juridique et légal, le Groupe est assisté de partenaires extérieurs, experts dans leur domaine de compétence, qui lui permettent de se tenir au fait des évolutions dans ces domaines.

-Risques liés au sourcing à l'international : Le Groupe gère un panel de fournisseurs nécessaire et suffisant en France et à l'export pour éviter tout goulet d'étranglement qui surviendrait suite à la rupture de relations avec un ou des fournisseurs

-Risques liés au respect de l'environnement : Le Groupe suit avec attention les réglementations en vigueur en matière d'environnement. La société mère Devernois règle notamment une redevance sur le programme éco-emballage et fait récupérer ses déchets par un organisme agréé.

2.1.5 Contrôle interne relatif à l'information financière

Le contrôle interne comptable et financier est constitué par le dispositif de la société défini et mis en œuvre sous sa responsabilité en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion comptable et un suivi financier rigoureux de ses activités, visant à répondre aux objectifs définis ci-après.

A ce titre le contrôle interne comptable et financier est un élément majeur du contrôle interne global. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière et concourt à la production d'une information fiable et conforme aux exigences réglementaires.

Le Groupe dispose d'outils participant au dispositif de contrôle interne. Des budgets d'exploitation et d'investissements détaillés sont déclinés par structures juridiques, services et enfin par sections analytiques. Ils sont suivis mensuellement lors de réunions des comités de Direction où tous les écarts significatifs sont analysés afin de bien s'assurer du bon fonctionnement des opérations et de la mise en place des mesures correctrices éventuelles.

La société a mis en place une procédure mensuelle de remontées d'informations financières et comptables. Cette procédure concerne à la fois les sociétés françaises mais aussi les filiales étrangères. Cette procédure est appuyée selon la réglementation en vigueur d'une clôture intermédiaire au 30 juin qui permet le cas échéant de corriger les écarts d'appréciation du résultat présenté chaque mois au comité de Direction.

Même si l'on ne peut se satisfaire de cette seule conclusion, il faut noter que la procédure actuelle de détermination des résultats mensuels n'a jamais montré d'écarts significatifs lors des comparaisons avec les clôtures définitives et auditées des mois de juin et décembre de chaque année. On peut donc en tirer comme conclusion que la maîtrise des procédures comptables et financières de la société est cohérente avec le niveau d'informations souhaité par les instances de Direction.

Les informations concernent les éléments clés de l'exploitation du Groupe tels que les comptes de résultat, les niveaux de chiffre d'affaires et marges, les niveaux de stocks. Les situations de trésorerie sont présentées mensuellement au comité de Direction par la Direction Financière. Ces informations sont issues de l'étroite collaboration entre les services comptables et la Direction Financière pour l'activité de la France, de DEVERNOIS Belgique, DEVERNOIS Luxembourg et DEVERNOIS Portugal, et des informations données par les experts-comptables désignés pour les autres filiales étrangères.

En effet, chaque filiale dispose de son propre service comptable. Les comptes des filiales sont établis par un Cabinet d'Expertise Comptable ou en interne et contrôlés par les Commissaires aux Comptes du groupe, dans le cadre de l'audit des comptes consolidés.

Ces informations sont d'abord validées sur leur cohérence par le Directeur Administratif et Financier avant d'être synthétisées sur une base consolidée pour les comités de Direction. Les écarts éventuels sont alors analysés avec les responsables de départements par la Présidente du Directoire et le Directeur Administratif et Financier.

Lors des comités de Direction, les analyses d'écarts sont présentés par le Directeur Administratif et Financier et font éventuellement l'objet d'analyses plus approfondies avec certains des membres du comité de Direction concernés par ceux-ci. Des actions correctives sont alors mises en place et leur suivi est effectué lors des comités de Direction ultérieurs.

2.2. Description synthétique des procédures d'élaboration et de traitement de l'information financière

2.2.1 Organisation du système comptable

L'ensemble de la comptabilité du Groupe Devernois est traitée sur place sur un système informatique standard fourni par des prestataires extérieurs reconnus et dont les solutions sont utilisées par d'autres entreprises. Le nouveau logiciel de comptabilité implanté au début de l'année 2008 pour permettre de satisfaire à des exigences d'accélération dans l'obtention des résultats mensuels est régulièrement mis à jour via des patches informatiques afin de satisfaire aux nouvelles exigences comptables ou faciliter le travail des utilisateurs. Les résultats mensuels sont maintenant régulièrement proposés au comité de Direction entre le 15 et le 20 du mois N+1 pour le mois N.

Les principes comptables suivis sont ceux du Plan Comptable Général Français.

La société dispose d'une comptabilité générale et d'une comptabilité budgétaire permettant de donner rapidement à la Direction Générale les données synthétiques nécessaires pour piloter l'activité.

Des comptes semestriels et annuels sont établis et mis en forme par le cabinet d'expertise-comptable, qui assure aussi un contrôle ponctuel des informations trimestrielles communiquées par la société.

L'ensemble de la consolidation est également assuré par ce même cabinet d'expertise comptable en collaboration étroite avec les services internes de la société.

La communication financière est assurée avec l'AMF par le Directeur Administratif et Financier, et avec la Presse par le Président du Directoire, le Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier.

Les comptes consolidés et sociaux sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur. Conformément à l'article européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2014 sont établis selon les normes comptables internationales dictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

Les comptes sociaux sont présentés conformément aux règles 99.02,2002-10 et 2004-06 du comité de la Réglementation Comptable. Les options prévues par le Plan Comptable Général sont retenues, afin d'être le plus en conformité avec les normes comptables internationales IFRS, sauf si des considérations fiscales l'en empêchent. Les méthodes comptables arrêtées en 2008, pour tenir compte des différentes évolutions réglementaires, ont été appliquées sans changement en 2014.

3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général, qui dispose des mêmes pouvoirs que le Président du Directoire.

La Présidente du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE SURVEILLANCE SUR LE CONTRÔLE INTERNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L.225-235
DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE LA SOCIETE DEVERNOIS SA

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société DEVERNOIS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225 - 68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225 - 68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225 - 68 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225 - 68 du Code de Commerce.

Fait à ROANNE – le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Jean Michel LANNES

GESCOMM
Valérie GAUMARD

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures et définitions utilisées par la société (ci-après le « Référentiel ») résumées dans le chapitre VII « informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 6 personnes entre les 16 mars 2015 et le 14 avril 2015 pour une durée d'environ 4 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en annexes du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- nous avons au niveau de la Direction, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
 - au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.
- L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 25% des effectifs, et 100% des informations quantitatives environnementales et sociétales publiées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 14 avril 2015

L'organisme tiers indépendant

Mazars SAS

Frédéric Maure
Associé

Emmanuelle Rigaudias
Associée RSE & Développement Durable

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 22 MAI 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 13 245 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 4 415 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 882 435,88 euros de l'exercice de la manière suivante :

- Au poste « Autres Réserves » 882 435,88 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Exercice | Nombre d'actions | Dividende distribué | Revenus éligibles à la réfaction de 40 % |
|----------|------------------|---------------------|--|
| 2011 | 299 058 | 3,85 € | 3,85 € |
| 2012 | 299 058 | 3,85 € | 3,85 € |
| 2013 | 299.058 | / | / |

* pour les personnes physiques

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, la société DEVERNOIS SA à racheter en bourse ses propres actions ordinaires, pour un montant maximum représentant 10% du capital social.

L'objectif de cette autorisation consiste à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation et leur revente éventuelle seront exécutés dans les limites suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra excéder 145 € par action et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 90 € par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

La présente autorisation est valable pour une durée de dix huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil de Surveillance avec faculté de délégation pour :

- passer tous ordres en bourse,
- conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes,
- remplir toutes autres formalités,
- et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

SIXIEME RESOLUTION

Les mandats de la société EXCO-FIDOGEST, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur François-Régis VIGNON, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale décide, afin de les remplacer, de nommer pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2020 :

- en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire

Le cabinet GRANT THORNTON

Dont le siège social est à LYON (69006), Cité Internationale, 44 quai Charles de Gaulle

Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 632 013 843

- en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant

Le cabinet IGEC

Dont le siège social est à PARIS (75017), 3 rue Léon Jost

Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 662 000 512

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

Monsieur Cyril BALAS

Né à ROANNE (Loire) le 10 janvier 1962

Demeurant à LYON (Rhône), 2 rue Tronchet

en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une période de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



Siège social :
13 Boulevard des Etines
CS 40009- 42124 LE COTEAU Cedex
RCS : ROANNE B 405 880 485 - 58 B 48

Téléphone : 04 77 44 21 00
Télécopie : 04 77 44 21 04

Site internet : www.devernois.fr



www.devernois.fr